

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

COMMISSIONS

Réunions de commissions	3
-------------------------	---

SÉANCE PLÉNIÈRE

Propositions et projet de loi	15
Règlement de la Chambre	16
Questions orales	16
Visite d'une délégation de la RDC	19
Votes nominatifs sur les motions	19

RELATIONS INTERNATIONALES	21
----------------------------------	-----------

PUBLICATIONS	23
---------------------	-----------

CONSEIL DES MINISTRES	25
------------------------------	-----------

ANNEXES

Demandes d'interpellations	33
Projets de loi, propositions et rapports de commission	35
Assemblées parlementaires internationales	37

ADDENDA	49
Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	51
Tableau d'avancement des travaux législatifs	



SEMAINE DU 2 JUIN AU 5 JUIN 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

COMMISSIONS

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidente : Mme Muriel Gerkens

➤ **MARDI 2 JUIN 2009**

1. Ordre des travaux.

2. Proposition de résolution (Yolande Avontroodt, Maggie De Block, Katia della Faille de Leverghem, Geert Versnick) relative à un plan d'action en faveur de l'enfant hospitalisé, n° 482/1. (Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : Mme Sophie Pécriaux).

- Co-rapporteur : Mme Katia della Faille de Leverghem.
- La discussion a été poursuivie.
- Des amendements ont été déposés par Mme Lambert et consorts.
- Les amendements n°s 1 à 5 ainsi que les considérants et les points ont été adoptés.
- L'ensemble de la proposition de résolution, telle qu'amendée, a été adopté à l'unanimité.

3. Proposition de résolution (Muriel Gerkens, Tinne Van der Straeten) relative aux droits de l'enfant hospitalisé en pédopsychiatrie, n° 1477/1. (Continuation). (Rapporteur : Mme Sophie Pécriaux).

- Co-rapporteur : Mme Katia della Faille de Leverghem.
- La discussion a été poursuivie.
- Des amendements ont été déposés par Mme Gerkens.
- La commission a décidé d'organiser des auditions.

4. Projet de loi reportant la date d'entrée en vigueur de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique - Transmis par le Sénat, n° 1991/1.

- Rapporteur : Mme Nathalie Muylle.
- La discussion a été clôturée.
- Les articles ont été adoptés.
- L'ensemble du projet de loi a été adopté à l'unanimité.



5. Plan d'attractivité de la profession infirmière.
(Continuation) (Rapporteur : M. Jacques Otlet).

- L'échange de vues a été clôturé.

6. Plan 'Priorité aux maladies chroniques'.
(Continuation) (Rapporteur : M. Luc Goutry).

- L'échange de vues a été clôturé.

7. Question de Mme Yolande Avontroodt à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le financement des associations de patients" (n° 12594).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

8. Question de M. Michel Doomst à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'inscription de trois fonctions SMUR supplémentaires sur la liste de l'aide médicale urgente" (n° 13027).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

9. Question de M. Michel Doomst à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la pénurie de médecins urgentistes" (n° 13030).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

10. Question de Mme Yolande Avontroodt à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'approvisionnement des médicaments dans les officines" (n° 13080).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

11. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "le forfait de soins pour les malades chroniques" (n° 13133).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

12. Questions jointes :

- Question de M. Peter Logghe à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "une commission de médiation en matière d'assurances hospitalisation" (n° 13191).

- Question de Mme Katrien Partyka à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "une commission de médiation en matière d'assurances hospitalisation" (n° 13260).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

13. Questions jointes :

- Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les pilules anti-obésité" (n° 13244).



- Question de Mme Katia della Faille de Leverghem à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la vente libre d’une pilule amaigrissante” (n° 13327).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

14. Question de Mme Thérèse Snoy et d’Oppuers à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “le bisphénol A” (n° 13265).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

15. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la narcodontie” (n° 13310).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

16. Question de Mme Yolande Avontroodt à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la vaccination contre le VPH” (n° 13321).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

17. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “l’évolution du poste de chauffeur SMUR suite à la réforme des zones incendie” (n° 13145).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

18. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “l’étude des causes du suicide chez les jeunes” (n° 13178).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

19. Question de Mme Muriel Gerkens à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la politique relative aux hépatites virales” (n° 13404).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

20. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la qualité des aliments industriels” (n° 13438).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

21. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la place de la recherche en génétique dans la prévention du cancer” (n° 13478).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.

22. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur “la politique de vaccination de la petite enfance” (n° 13479).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a répondu.



➤ **MERCREDI 3 JUIN 2009**

Visite au SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Politique des Grandes Villes.

Prochaine réunion : mardi 9 juin 2009.

Economie

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'EDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 2 JUIN 2009**

1. Ordre des travaux.

2. Projet de loi-programme, n° 1967/1.

Amendement du gouvernement (renvoyé en commission : séance plénière du 28 mai 2009).

- Rapporteur : M. David Clarinval.

- Exposé introductif du ministre du Climat et de l'Énergie.

- La discussion a eu lieu. Sont intervenus : Mme Tinne Van der Straeten, M. David Clarinval, Mme Katrien Partyka et M. Bart Laeremans.

- L'amendement, ainsi que la correction technique, ont été adoptés par 9 voix et 3 abstentions.

3. Question de Mme Karine Lalieux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'eau Taillefine de Danone" (n° 13197).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

4. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le traitement des plaintes chez Ryanair et Easyjet" (n° 13410).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

5. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la mise en place de partenariats État-entreprises en matière de production d'énergies renouvelables" (n° 13463).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

6. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'étude prospective en matière de gaz naturel" (n° 13489).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.



7. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les relations entre les différentes instances de contrôle" (n° 13490).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

8. Question de M. Jef Van den Bergh au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "le lancement d'un projet pilote relatif aux contrôles de trajet" (n° 12933).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

9. Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les codes de conduite inefficaces chez Ikea et Carrefour" (n° 13369).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

10. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'état d'avancement dans la mise en place de l'hypothèque inversée" (n° 13437).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

11. Question de M. Xavier Baeselen au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la vente en grande surface de motos pour enfants" (n° 13488).

- Le ministre pour l'Entreprise et la Simplification a répondu.

Prochaine réunion : mardi 9 juin 2009.

Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Ludwig Vandenhove

➤ **MERCREDI 3 JUIN 2009**

1. Interpellations jointes :

- Interpellation de M. David Geerts au ministre de la Défense sur "le voyage en Chine de 50 majors" (n° 324).

- Interpellation de M. Francis Van den Eynde au ministre de la Défense sur "le voyage en Chine de 50 majors de l'armée belge" (n° 325).

- Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "le voyage en Chine de 50 majors belges" (n° 332).

- Le ministre de la Défense a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par MM. David Geerts, Francis Van den Eynde et Luc Sevenhans.

- Trois motions pures et simples ont été déposées par Mme Brigitte Wiaux et M. Gerald Kindermans.



2. Questions jointes :

- Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre de la Défense sur “la journaliste néerlandaise, Mme Joanie de Rijke, qui avait été prise en otage par les Talibans” (n° 13206).
- Question de M. Gerald Kindermans au ministre de la Défense sur “les récentes informations relatives à l’enlèvement de Mme Joanie De Rijke en Afghanistan” (n° 13267).

- Le ministre de la Défense a répondu.

3. Questions jointes :

- Question de M. Ludwig Vandenhove au ministre de la Défense sur “la base militaire de Helchteren” (n° 13258).
- Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur “le quartier Helchteren” (n° 13283).
- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “le 2ème bataillon d’artillerie de Helchteren” (n° 13483).

- Le ministre de la Défense a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur “la distribution de munitions d’exercice” (n° 13309).
- Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “des incidents lors d’un exercice militaire à Den Helder” (n° 13314).
- Question de M. Patrick De Groote au ministre de la Défense sur “les incidents qui se sont produits à Den Helder lors de l’exercice militaire ‘Crazy Trip 2009’” (n° 13334).
- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “l’incident à Den Helder lors de l’exercice militaire ‘Crazy Trip 2009’” (n° 13338).
- Question de M. Gerald Kindermans au ministre de la Défense sur “l’exercice d’évacuation de grande envergure de Den Helder aux Pays-Bas portant le nom de code ‘Crazy Trip’” (n° 13350).

- Le ministre de la Défense a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur “le ‘blue flight’ consécutif à une consommation de cannabis en Afghanistan” (n° 13374).
- Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “des ‘blue flights’ pour 6 militaires à la suite d’une consommation de stupéfiants pendant une mission à l’étranger dans le cadre de la FIAS” (n° 13457).
- Question de M. Bruno Stevenheydens au ministre de la Défense sur “la consommation de stupéfiants à l’armée” (n° 13462).
- Question de Mme Brigitte Wiaux au ministre de la Défense sur “la consommation de stupéfiants par des soldats belges en Afghanistan” (n° 13519).

- Le ministre de la Défense a répondu.

6. Question de M. Ludwig Vandenhove au ministre de la Défense sur “l’indemnité complémentaire pour les militaires du détachement belge de l’European Air Transport Command (EATC)” (n° 13473).

- Le ministre de la Défense a répondu.



7. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “les frais de déplacement des militaires” (n° 13482).

- Le ministre de la Défense a répondu.

8. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “la fiabilité des avions militaires” (n° 13484).

- Le ministre de la Défense a répondu.

9. Question de Mme Hilde Vautmans au ministre de la Défense sur “le statut des pilotes de la composante aérienne issus de la composante terrestre” (n° 13485).

- Le ministre de la Défense a répondu.

10. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur “le voyage à Moscou” (n° 13503).

- Le ministre de la Défense a répondu.

11. Question de M. David Geerts au ministre de la Défense sur “l’avenir des musiques militaires” (n° 13507).

- Le ministre de la Défense a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 17 juin 2009.

Infrastructure

COMMISSION DE L’INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ MERCREDI 3 JUIN 2009

1. Questions jointes :

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “les problèmes de garde des vélos en gare de Braine-le-Comte” (n° 12787).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “les retards pris dans la réfection de la salle des pas perdus de la gare de Braine-le-Comte” (n° 13440).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.



2. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “les points d’arrêt de la SNCB” (n° 12874).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

3. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “les dates de jour de grève à la SNCB” (n° 12896).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

4. Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “la communication de La Poste” (n° 13175).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

5. Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le bilinguisme du personnel de la cabine de signalisation des chemins de fer de Halle” (n° 13223).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

6. Questions jointes :

- Question de M. Jan Mortelmans au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le Rhin de fer” (n° 13336).

- Question de M. Jef Van den Bergh au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le dossier du Rhin de fer” (n° 13347).

- Question de M. Jan Mortelmans au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le deuxième désenclavement ferroviaire du port d’Anvers” (n° 13392).

- Question de M. Jef Van den Bergh au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le deuxième désenclavement ferroviaire du port d’Anvers” (n° 13506).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

7. Question de Mme Thérèse Snoy et d’Oppuers au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “la diminution du personnel en gare de Leuze et ses impacts sur la sécurité et le service” (n° 13337).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.



8. Question de M. Philippe Henry au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “les futures pertes d’emploi à La Poste” (n° 13354).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

9. Question de Mme Colette Burgeon au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “la mise en oeuvre des revendications des mandataires de la Communauté Urbaine du Centre en matière de développement ferroviaire” (n° 13464).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

10. Question de Mme Colette Burgeon au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le respect et l’application de l’arrêté royal portant règlement de police sur les chemins de fer” (n° 13466).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

11. Question de M. Michel Doomst au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le service sms ‘SMS 2828’” (n° 13468).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

12. Question de M. Michel Doomst au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “le projet Railease” (n° 13498).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

13. Question de M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur “l’avenir des ateliers SNCB de Stockem” (n° 13500).

- Le vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles a répondu.

14. Projet et proposition de loi joints :

- Projet de loi relatif à l’introduction des tests salivaires en matière de drogues dans la circulation, n° 1985/1 et 2.

- Proposition de loi (Jef Van den Bergh, Jenne De Potter, Roel Deseyn, Katrien Schryvers, Raf Terwingen) modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d’instaurer un test drogue plus simple à effectuer, n° 963/1.

(Continuation) (Rapporteur : M. Roel Deseyn).

- Des amendements ont été déposés par le gouvernement.

Prochaine réunion : lundi 8 juin 2009.



Règlement

COMMISSION SPÉCIALE DU RÈGLEMENT ET DE LA RÉFORME DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Président : M. Patrick Dewael

➤ **MERCREDI 3 JUIN 2009**

Proposition (Patrick Dewael, Daniel Bacquelaine, Christian Brotcorne, Thierry Giet, Bart Tommelein, Servais Verherstraeten) modifiant le Règlement en ce qui concerne la poursuite, le jugement et l'arrestation de ministres, n° 1978/1. (Votes). (Rapporteur : M. Jef Van den Bergh).

- L'amendement n° 1, ainsi que l'article 1er, tel qu'amendé, sont adoptés à l'unanimité.
- Le vote sur l'amendement n° 2 a été scindé : le littera a) est adopté à l'unanimité et le littera b) est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.
- L'amendement n° 3 est rejeté par 9 voix contre 1.
- L'amendement n° 4 est rejeté par 8 voix contre 2.
- L'article 2, tel qu'amendé, est adopté par 8 voix et 2 abstentions.
- L'ensemble de la proposition, telle qu'amendée, est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Sécurité nucléaire

SOUS-COMMISSION DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Présidente : Mme Katrien Partyka

➤ **MERCREDI 3 JUIN 2009**

1. Audition de M. Michel Sonck, Chef du service de "Surveillance du territoire et rayonnement naturel", sur TELERAD.
(Rapporteurs : Mme Tinne Van der Straeten et M. Eric Thiébaud).

- Un échange de vues a eu lieu.

2. Ordre des travaux.

Prochaine réunion : mercredi 17 juin 2009.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Mia De Schamphelaere

➤ **MERCREDI 3 JUIN 2009**

1. Question de M. Ben Weyts au ministre de la Justice sur "le suivi de l'incendie d'Uccle" (n° 13393).

- Le ministre de la Justice a répondu.



2. Question de M. Olivier Maingain au ministre de la Justice sur “l’enquête de moralité menée à l’égard des trois bourgmestres non nommés des communes à facilités” (n° 13419).

- Le ministre de la Justice a répondu.

3. Question de M. Stefaan Vercamer au ministre de la Justice sur “les positions du Centre pour l’égalité des chances et la lutte contre le racisme concernant la réforme du Code de la nationalité belge” (n° 13422).

- Le ministre de la Justice a répondu.

4. Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de la Justice sur “l’indemnisation des victimes de la catastrophe de Ghislenghien” (n° 13432).

- Le ministre de la Justice a répondu.

5. Question de M. Fouad Lahssaini au ministre de la Justice sur “un suicide à l’annexe psychiatrique de la prison de Lantin” (n° 13435).

- Le ministre de la Justice a répondu.

6. Interpellation et questions jointes :

- Interpellation de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “les projets de réforme du département de la Justice” (n° 331).

- Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “les projets de réforme de l’organisation juridique” (n° 13509).

- Question de M. Olivier Maingain au ministre de la Justice sur “les positions exprimées récemment par l’Union royale des juges de paix et de police quant à la mise en place d’un tribunal des affaires familiales” (n° 13515).

- Le ministre de la Justice a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Bart Laeremans et Francis Van den Eynde.

- Une motion pure et simple a été déposée par Mme Mia De Schamphelaere et M. Raf Terwingen.

7. Question de Mme Mia De Schamphelaere au ministre de la Justice sur “la proposition d’extension des compétences de la Cour de Justice Benelux” (n° 13475).

- Le ministre de la Justice a répondu.

8. Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “l’acquittement d’un récidiviste pour non-exécution de peines d’emprisonnement antérieures” (n° 13480).

- Le ministre de la Justice a répondu.

9. Question de M. Francis Van den Eynde au ministre de la Justice sur “l’asbl gantoise ERGANEKON”(n° 13513).

- Le ministre de la Justice a répondu.



10. Question de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur “l’état d’avancement dans le dossier Belliraj” (n° 13514).

- Le ministre de la Justice a répondu.

Prochaine réunion : mardi 9 juin 2009.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ JEUDI 4 JUIN 2009, APRES-MIDI (0101)

PROPOSITIONS ET PROJET DE LOI

1. - Proposition de loi (MM. Jef Van den Bergh et François Bellot, Mme Valérie De Bue et MM. Jenne De Potter, David Lavaux, Ludo Van Campenhout, Bruno Van Grootenbrulle, Josy Arens et Roel Deseyn) modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en ce qui concerne le recours à l'alcolock, n^{os} 1856/1 à 7.
 - Proposition de loi (M. Josy Arens) complétant les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière, en vue de rendre obligatoire l'installation d'alcolocks dans certains véhicules, n^{os} 1339/1 à 3.

Le législateur a déjà pris plusieurs mesures afin de lutter contre l'alcool au volant.

La proposition vise à compléter ces mesures en équipant le véhicule d'un alcolock.

La proposition de loi (n° 1856) est adoptée par 125 voix et 5 abstentions

2. - Proposition de résolution (Mmes Thérèse Snoy et d'Oppuers et Tinne Van der Straeten, M. Stefaan Van Hecke, Mmes Muriel Gerkens, Meyrem Almaci et Juliette Boulet et MM. Wouter De Vriendt, Georges Gilkinet et Jean-Marc Nollet) relative à la création d'une vignette « Ecoscore » pour les véhicules, n^{os} 764/1 à 4.
 - Proposition de résolution (MM. David Geerts et Bruno Van Grootenbrulle) visant à protéger le patrimoine culturel, à promouvoir la sécurité routière et à préserver l'espace public, n^{os} 417/1 et 2.



- Proposition de loi (Tinne Van der Straeten, Meyrem Almaci, Juliette Boulet, Wouter De Vriendt, Muriel Gerken, Georges Gilkinet, Jean-Marc Nollet, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Stefaan Van Hecke, Fouad Lahssaini) concernant l'instauration de zones écologiques dans les villes et communes, n^{os} 1108/1 à 4.

La proposition de résolution (n° 764) est adoptée par 125 voix contre 1 et 3 abstentions

3. Proposition de résolution (Mme Yolande Avontroodt, MM. Daniel Bacquelaine et Luc Goutry et Mmes Colette Burgeon, Véronique Salvi, Chrisitine Van Broeckhoven, Muriel Gerken, Katia della Faille de Leverghem et Maya Detiège) relative aux médicaments destinés aux enfants, n^{os} 1708/1 et 2.

La proposition de résolution (n° 1708) est adoptée à l'unanimité des 129 votants

4. Proposition de résolution (Mmes Florence Reuter, Katia della Faille de Leverghem, Maya Detiège, Camille Dieu, Muriel Gerken, Véronique Salvi et Tinne Van der Straeten) relative aux soins pédiatriques à domicile, n° 1845/1.

La proposition de résolution (n° 1845) est adoptée par 128 voix et 2 abstentions

5. Projet de loi-programme, n^{os} 1967/1 à 7.

Projet de loi-programme (n° 1967) est adopté par 83 voix contre 17 et 30 abstentions

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

Proposition (MM. Patrick Dewael, Daniel Bacquelaine, Christian Brotcorne, Thierry Giet, Bart Tommelein et Servais Verherstraeten) modifiant le Règlement en ce qui concerne la poursuite, le jugement et l'arrestation de ministres, n^{os} 1978/1 à 3.

La proposition (n° 1978) est adoptée par 83 voix et 47 abstentions

QUESTIONS ORALES

Les déclarations faites par un vice-premier ministre à propos des relations communautaires

Questions jointes de :

- M. Gerolf Annemans (VB) (n° P1138)
- M. Jean Marie Dedecker (LDD) au premier ministre (n° P1139)



BNP Paribas

Question de :

M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) au premier ministre (n° P1140)

Le recul des investissements étrangers en Belgique

Questions jointes de :

- M. Hendrik Daems (Open Vld) (n° P1141)
- M. Peter Vanvelthoven (sp.a) au premier ministre (n° P1142)

L'évaluation des centaines de commissions d'avis

Question de :

M. Ben Weyts (N-VA) au premier ministre (n° P1143)

La commémoration de la manifestation sur la place Tienanmen

Question de :

Mme Lieve Van Daele (CD&V) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères (n° P1145)

Les élections européennes

Question de :

Mme Corinne De Permentier (MR) au ministre de l'Intérieur (n° P1154)

Le rejet de la convention collective de travail 2009-2010 par les syndicats de La Poste

Questions jointes de :

- M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) (n° P1146)
- Mme Camille Dieu (PS) (n° P1147)
- M. David Lavaux (cdH) au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles (n° P1148)



Les « windfall profits » et la facturation des droits d'émission

Questions jointes de :

- Mme Katrien Partyka (CD&V) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1149)
- M. Maxime Prévot (cdH) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1150)
- Mme Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1151)
- Mme Karine Lalieux (PS) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1152)
- M. Bruno Tobback (sp.a) au premier ministre (n° P1144)

La vente de mini-motos pour enfants dans les grandes surfaces

Question de :

M. Xavier Baeselen (MR) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1153)

Les services bancaires islamiques

Question de :

M. Filip De Man (VB) au premier ministre (n° P1158)

Les contrôles des déclarations fiscales

Questions jointes de :

- M. Luk Van Biesen (Open Vld) (n° P1155)
- M. Jenne De Potter (CD&V) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1157)

Les soupçons de délits d'initié chez Fortis

Question de :

M. Yvan Mayeur (PS) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1156)



VISITE D'UNE DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le président de la Chambre salue la présence à la tribune d'une délégation de l'Assemblée de la Province Orientale de la République démocratique du Congo, conduite par son président, M. Basango Makedjo. Soyez les bienvenus !

VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Katrien Partyka (CD&V) au ministre de l'Intérieur sur « la reprise de missions de contrôle par l'Agence Fédérale de Contrôle nucléaire » (n° 326)
- M. Eric Thiébaut (PS) au ministre de l'Intérieur sur « les relations entre l'Agence fédérale de contrôle nucléaire et les organismes agréés » (n° 329)
- Mme Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!) au ministre de l'Intérieur sur « la reprise des missions de contrôle par l'Agence Fédérale de Contrôle nucléaire » (n° 330)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 27 mai 2009)

Une motion a été déposée (MOT 52 326/001)

- une motion de recommandation par Katrien Partyka (CD&V), Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!), Clotilde Nyssens (cdH) et Eric Thiébaut (PS)

La motion de recommandation est adoptée par 89 voix contre 30





RELATIONS INTERNATIONALES

JEUDI 14 MAI 2009

MACÉDOINE

Le jeudi 14 mai 2009, M. Armand De Decker, président du Sénat, a reçu en audience M. Gjorge Ivanov, président de la FYRO Macédoine. M. Dirk Van der Maelen, vice-président de la Chambre, ainsi que M. Muhamed Halili, ambassadeur de la FYRO Macédoine à Bruxelles, ont également assisté à cette entrevue.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette audience :

- la Belgique appuie l'adhésion de la FYROM à l'Union européenne et à l'OTAN car elle est convaincue de l'importance majeure que revêt cette démarche pour la stabilité dans la région ;
- la Belgique est disposée déployer des efforts considérables en vue de l'aplanissement des différends entre la FYROM et la Grèce. Notre pays entretient en effet d'excellentes relations avec les deux pays avec lesquels elle a des liens historiques particuliers;
- la volonté de la FYROM d'opérer des réformes fondamentales dans l'administration et de mettre en œuvre une stratégie de décentralisation administrative et financière par l'application intégrale des accords d'Ohrid (juillet 2004);
- le déroulement sans faille des élections présidentielles (29 mars et 5 avril 2009) et de l'investiture du nouveau président le 12 mai 2009, qui sont autant de preuves d'une démocratie stable. La décision de M. Ivanov d'effectuer sa première visite étrangère en Belgique et auprès des institutions européennes et internationales situées à Bruxelles revêt un caractère hautement symbolique ;
- la libéralisation du régime des visas, demandée avec insistance par la FYROM. La Belgique considère ce dossier comme une question purement technique et non politique.







PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Document parlementaire :

- 52 2004/001 (CHAMBRE)
4-1234/1 (SÉNAT) DU 25 MAI 2009

Rapport d'activités 2007-2008 du Comité permanent de contrôle des services de police

Benelux

- CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX
Session 2009 – Séances des vendredi 13 et samedi 14 mars 2009

- 797/1 DU 20 MAI 2009
Cinquante-troisième rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union économique entre les trois Etats

- 798/1 DU 20 MAI 2009
Rapport sur la visite de travail à la centrale nucléaire de Tihange





CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ CONSEIL DES MINISTRES DU 5 JUIN 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 5 juin 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

CONVENTION BELGIQUE / BAHREIN

Convention entre la Belgique et le Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale.

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn, tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (et au Protocole, signés à Manama le 4 novembre 2007).

Comme la plupart des conventions du genre conclues par la Belgique, la nouvelle Convention s'inspire du modèle OCDE.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- dans un premier temps, la Convention s'appliquera à Bahreïn à l'impôt sur les revenus tirés de l'exploration et de l'exploitation de gisements de pétrole ainsi que d'activités de raffinage ;
- un chantier constitue un établissement stable lorsque sa durée dépasse 12 mois ;
- en ce qui concerne les dividendes, l'Etat de la source est tenu de les exempter dans deux cas ;



- lorsque leur bénéficiaire est une société de l'autre Etat détenant depuis 12 mois une participation d'au moins 10 % ou
- lorsqu'ils sont payés au Gouvernement de l'autre Etat ou à la Banque Nationale, une collectivité locale, un organisme de droit public ou une agence de cet autre Etat, ou à toute société entièrement détenue par cet autre Etat
- dans les autres cas, l'Etat de la source doit limiter son impôt à 10 % ;
- la retenue à la source sur les intérêts (appelés ici "revenus de créances") est limitée à 5 % de leur montant brut ;
- les redevances ne sont imposables que dans l'Etat où réside leur bénéficiaire ;
- les pensions et autres rémunérations de sources belges payées au titre d'un emploi antérieur exercé dans le secteur privé sont imposables en Belgique ;
- la Belgique exempte les revenus (autres que les revenus mobiliers) qui, conformément à la Convention, sont imposables à Bahreïn et effectivement imposés ;
- la Convention organise l'échange de renseignements et l'assistance au recouvrement entre les deux pays ;
- un Etat contractant peut refuser l'octroi des réductions et exemptions d'impôt prévues par la Convention en matière de revenus mobiliers à toute personne dont l'objectif principal serait de profiter des avantages de la Convention.

La Convention sera prochainement présentée à l'assentiment du Parlement.

SERVICE DE MÉDIATION POUR L'ÉNERGIE

Nomination du médiateur de l'Energie néerlandophone.

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à désigner M. Eric Houtman en tant que médiateur de l'Energie du rôle linguistique néerlandais, pour une période renouvelable de cinq ans à partir du 1er septembre 2009.

Le service de médiation pour l'énergie est chargé d'évaluer et d'examiner toutes les questions et plaintes des clients concernant le marché de l'électricité. Il facilite les compromis, formule des recommandations et peut émettre des avis de sa propre initiative.

PENSIONS DES OUVRIERS MINEURS

Pensions d'invalidité des mineurs : 3% d'augmentation au 1er juin.

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 novembre 1970 relatif au régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs.

Le projet propose une revalorisation des pensions d'invalidité des mineurs de 3% au 1er juin 2009, au même titre que les pensions minimum des salariés.

Les montants annuels à l'indice actuel sont les suivants dès le 1er juin 2009 :

- Ouvrier mineur de la surface, marié : 13.969,20 euros
- Ouvrier mineur de la surface, isolé : 11.178,72 euros
- Ouvrier mineur de fond, marié : 16.319,88 euros
- Ouvrier mineur de fond, isolé : 12.824,88 euros

Pour rappel, la pension d'invalidité des ouvriers mineurs avait déjà fait l'objet d'une revalorisation de 2% au 1er septembre 2008.



KAUPTHING BANK LUXEMBOURG

Octroi d'un prêt de 160 millions d'euros de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du sauvetage de Kaupthing Bank Luxembourg.

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif au prêt de 160 millions d'euros fait par la Belgique au Grand-Duché, dans le cadre de la restructuration de la banque Kaupthing Luxembourg.

Ce prêt vise à éviter la faillite de Kaupthing Bank Luxembourg (KLux), filiale luxembourgeoise de la banque islandaise du même nom, qui est active en Belgique et en Suisse via une succursale. En effet la banque compte environ 20.000 clients belges et le Gouvernement a souhaité privilégier la piste de la reprise et intervenir directement dans le sauvetage de la banque, à l'instar de ce qui a été fait pour Fortis et Dexia. Cette mesure exceptionnelle se justifie également par le fait que les avoirs des clients de la banque ne sont protégés que jusqu'à 20.000 euros par le système de garantie luxembourgeois (contre 100.000 en Belgique). Par ailleurs, le Grand-Duché s'engage à affecter les sommes prêtées à la souscription de titres New Facility, émis par Kaupthing Luxembourg dans le cadre de sa restructuration.

MATÉRIEL CORPOREL HUMAIN

Exécution de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé six projets d'arrêtés royaux qui transposent en droit belge trois directives européennes (directive 2004/23/CE, directive 2006/17/CE et directive 2006/86/CE) et exécutent la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique. Il s'agit des projets suivants :

- projet d'arrêté royal fixant les conditions générales auxquelles les banques de matériel corporel humain, les structures intermédiaires de matériel corporel humain et les établissements de production doivent satisfaire pour être agréés,
- projet d'arrêté royal fixant les normes de qualité et de sécurité pour le don, le prélèvement, l'obtention, le contrôle, le traitement, le stockage et la distribution de matériel corporel humain, auxquelles les banques de matériel corporel humain, les structures intermédiaires de matériel corporel humain et les établissements de production doivent répondre pour être agréés,
- projet d'arrêté royal fixant les modalités en matière de notification de réactions indésirables graves et des incidents indésirables graves relatifs au matériel corporel humain,
- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 octobre 1964 portant fixation des normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre,
- projet d'arrêté royal relatif à l'application de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique qui sont applicables à des gamètes, des gonades, des fragments de gonades, des embryons et du matériel corporel humain foetal.
- projet d'arrêté royal relatif à l'application de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche, en cas de capacitation de gamètes masculins.



SECTEUR NON MARCHAND

Promotion de l'emploi dans le secteur non marchand.

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet exécute notamment la loi de relance économique au niveau du Fonds Maribel social.

Les montants de la dispense de versement du précompte professionnel pour le secteur non marchand privé seront versés par le Trésor à l'Office national de sécurité sociale et seront transférés mensuellement par l'ONSS aux Fonds Maribel social. Le projet fixe aussi la clé de répartition des montants transférés par l'ONSS entre les différents fonds. Celle-ci tiendra compte de la masse salariale de chacun des fonds.

Le projet d'arrêté adapte également le nombre de travailleurs dans les différentes Communautés qui donnent droit à une intervention du Fonds Maribel social. La dotation au secteur public augmentera ainsi d'environ 530.000 euros en 2010, ce qui correspond à une augmentation de 373 travailleurs ouvrant le droit.

Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

SERVICES DE PAIEMENT

Instauration d'un marché intérieur commun pour les services de paiement.

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi qui transposent partiellement en droit belge la directive européenne (directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007) concernant les services de paiement dans le marché intérieur.

Le premier règle l'activité de prestataire de services de paiement, le statut des établissements de paiement et l'accès aux systèmes de paiement, ainsi que le contrôle du respect des dispositions de la présente loi et des arrêtés et règlements pris pour son exécution. Le second modifie la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.

Cette directive vise une coordination européenne poussée des dispositions prudentielles nationales en matière de prestataires de services de paiement afin de renforcer la concurrence en matière de services de paiement dans l'Espace économique européen (EEE), en particulier parce que l'accès au marché s'ouvre à de nouveaux prestataires de services de paiement, pour lesquels une nouvelle catégorie d'établissements financiers (les établissements de paiement) est créée. La directive comprend par ailleurs des dispositions qui règlent les droits et obligations entre prestataires et utilisateurs de services de paiement, en particulier sur le plan de la protection de l'utilisateur de services de paiement.

SÉCURITÉ SOCIALE

Allocations spécifiques à l'Onem, financement alternatif et répartition des contributions de sécurité sociale.



Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé une série d'arrêtés royaux qui concernent la sécurité sociale.

Il s'agit des arrêtés suivants :

- les arrêtés royaux relatifs aux allocations spécifiques attribuées à l'Office national de l'emploi (Onem) pour 2008 et 2009,
- les arrêtés royaux relatifs au financement alternatif de la sécurité sociale pour 2009,
- l'arrêté royal concernant la répartition du montant des contributions de sécurité sociale pour la recherche scientifique pour 2009.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

Approbation du Plan stratégique 2009 du Service d'information et de recherche sociale.

Le Conseil des ministres a approuvé le Plan stratégique 2009 du Service d'information et de recherche sociale (SIRS). Ce Plan reprend, pour l'année 2009, l'effort que les services d'inspection du travail vont consacrer en matière de lutte contre la fraude sociale et, notamment, contre un de ses aspects les plus visibles, le travail illégal. Ce plan veille aussi à garder une cohérence avec le plan d'action de lutte contre la fraude sociale et fiscale. Ces deux plans sont donc tout à fait complémentaires au niveau social.

Le Plan stratégique 2009 recherche une efficacité réelle dans la lutte contre la fraude sociale, ainsi qu'un meilleur traitement équitable des personnes contrôlées. Ses objectifs sont les suivants :

- combattre les phénomènes de fraude visible,
- lutter contre l'ingénierie sociale,
- assurer une communication professionnelle,
- mesurer la fraude sociale et en déterminer les causes,
- mesurer les effets indirects des contrôles.

Pour 2009 le plan stratégique du SIRS prévoit que toutes les cellules d'arrondissement, sans exception, devront atteindre un nombre suffisant de contrôles positifs. Le SIRS veillera ainsi à une plus grande efficacité des contrôles tout en faisant un nouveau pas vers une application plus uniforme de la réglementation sociale dans toute la Belgique.





ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0332 Défense nationale**

Interpellation de M. Luc SEVENHANS au ministre de la Défense sur « le voyage en Chine de 50 majors ».

Idem n° 0324 M. David GEERTS

Idem n° 0325 M. Francis VAN DEN EYNDE

➤ **0333 Défense nationale**

Interpellation de M. Patrick DE GROOTE au ministre de la Défense sur « l'existence de discriminations basées sur le dossier médical lors du recrutement de militaires ».





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

XVIÈME CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE EUREKA 2009 (LISBONNE, 14 ET 15 MAI 2009)

La conférence, qui s'inscrivait dans le cadre de la présidence portugaise d'EUREKA, a été organisée à Lisbonne.

La Conférence offre aux parlementaires des différents États membres la possibilité de débattre de thèmes stratégiques importants pour l'avenir de l'initiative européenne en question.

Cette année, la Conférence avait pour thèmes l'Énergie et la Durabilité.

La Conférence était structurée d'une part autour d'une série de tables rondes lors desquelles des orateurs ont abordé les thèmes exposés ci-dessous (points 1 à 5 inclus) et, d'autre part, autour de questions et de débats, soit après les présentations, soit dans le cadre de l'élaboration, sous la forme d'une résolution, de la déclaration finale.

Jour 1 : 14 mai

1. Qu'est-ce que l'initiative EUREKA ?

La présidence EUREKA du Portugal se penche sur le fonctionnement concret d'EUREKA. Géographiquement, cette initiative s'étend clairement à différentes parties du globe, bien au-delà de l'UE.

Les participants à la Conférence ne sont bien évidemment pas insensibles à la crise mondiale. De nos jours, les citoyens demandent avec encore plus d'insistance que des solutions soient trouvées à leurs problèmes.

Dans le contexte de la crise (crise du crédit puis crise bancaire et, aujourd'hui, récession économique générale), il devient d'autant plus urgent de s'attaquer à la modernisation de notre économie. Il est dès lors remarquable que le nombre des projets EUREKA n'ait pas diminué en cette période de crise. D'après les participants français, le président Sarkozy aurait même parlé d'EUREKA comme du réseau approprié pour faire face à la crise.

Dans quelques années, le monde aura évolué d'un monde plane (*flat world*) à un monde intelligent (*smart world*), avec des produits et des systèmes intelligents. Nous vivrons, dès lors, dans un monde plus responsable, qui accordera plus d'attention aux soins, à la durabilité et à l'écologie.

Ce nouvel environnement offre déjà de nouvelles perspectives aujourd'hui. Une mission importante pour EUREKA consiste à accompagner ces changements.



EUREKA a pour vocation de développer des pistes de coopération internationale et de les amener sur le marché. Les projets doivent donc être axés sur le marché, ils doivent déboucher sur un produit, un processus ou un service commercialisables.

EUREKA est un réseau intergouvernemental dont les projets sont financés par des fonds nationaux publics et privés.

Il fonctionne sur le mode *bottom-up* et aucune thématique n'est écartée.

Le Pr **Da Ponte** donne un aperçu de l'initiative EUREKA. Celle-ci trouve son origine dans la robotique mais son champ d'action s'étend aujourd'hui aux soins de santé, à la biotechnologie, à la microélectronique, etc.

L'initiative EUREKA a vu le jour en 1985, à l'époque du projet de *Guerre des Étoiles* du président américain Ronald Reagan. À l'époque, la coopération en matière de recherche scientifique était très peu, voire pas du tout, développée en Europe. Depuis, de nombreux projets innovants ont été mis sur pied. Aujourd'hui, l'éventail de possibilités et de défis couverts par EUREKA est beaucoup plus large.

Ce programme européen est un instrument fort et d'autres pays, comme la Corée du Sud, le Brésil ou le Japon, souhaitent participer aux projets. Différents pays *exotiques* ont déjà demandé à devenir *membres associés*.

M. **Jorge** (Agence portugaise pour l'Innovation) travaille comme coordinateur auprès d'EUREKA.

Il donne un compte rendu chiffré de tous les projets, en précisant leur importance pour la société.

Le dialogue et le partage des connaissances sont des principes fondamentaux dans le cadre des activités d'EUREKA.

Tout est mis en oeuvre pour que les projets d'orientation économique deviennent plus intelligents, plus innovants et plus *verts*.

Dans le même temps, on s'efforce d'adopter un point de vue plus accessible, plus humain et plus rationnel.

M. **Borg** est directeur du secrétariat EUREKA. Il présente le programme Eurostars. C'est la première *joint programming* avec la Commission européenne qui est couronnée de succès.

Eurostars est une réussite ; l'intérêt de ce programme a grandi en période de crise.

Il est axé sur des *projets* rapidement exécutables, à court terme.

L'idée est d'aboutir rapidement à des *spin-offs* à partir des universités.

L'approche est comparable à celle d'Ikea: "*go to the shop and do it yourself*".

Les programmes Eurostars sont très importants pour l'innovation européenne.

Il s'agit, par exemple, de la mise au point d'un nouvel airbag : tous les acteurs coopèrent dans le cadre d'un projet unique, le résultat est rapide et ciblé.

Les fonds proviennent pour 60 % du secteur privé, pour 30% des États membres et pour 10% de l'Union européenne.

M. **Cozzani** présente la campagne de sensibilisation actuelle d'EUREKA ("*I am EUREKA*"), qui se concentre sur des projets ayant une incidence spécifique sur le quotidien des citoyens européens.

Il cite certains objets utiles au quotidien (carte de crédit à puce électronique, i-pod, futurs téléviseurs tridimensionnels, etc.) mis au point par EUREKA ou dont le développement est en cours.

EUREKA veut rapprocher la technologie de l'homme de la rue.



Les responsables politiques, les partenaires industriels d'EUREKA, etc., sont aussi des citoyens et des consommateurs. Ensemble, nous sommes responsables de la bonne affectation des moyens disponibles.

Au cours des années précédentes, EUREKA était peut-être un peu trop technique et complexe. Le changement de cap est devenu irréversible aujourd'hui.

Tant les projets eux-mêmes que les personnes qui les réalisent et leurs bénéficiaires, sont EUREKA.

De cette manière, la technologie est rendue plus proche des citoyens. Telle est l'action d'EUREKA.

De plus en plus aussi, on réalise que le management politique doit opérer plus près des citoyens et en relation plus étroite avec leur vie de tous les jours.

2. Le partenariat entre la science, la technologie et les entreprises au Portugal.

L'*input* industriel est très important. Il s'agit du partenariat avec le monde industriel et les milieux académiques, du rôle des chercheurs. La recherche scientifique doit avoir un effet de retour manifeste pour l'homme et pour la société. Les efforts qui sont menés pour que les connaissances existantes soient utilisées plus efficacement doivent être poursuivis. L'intérêt porté aux nouveaux vecteurs énergétiques est très important dans ce contexte.

M. **Fernandez**, président de l'Agence portugaise pour l'Innovation.

La R&D est en pleine croissance au Portugal grâce, entre autres, à un solide réseau qui réunit tous les acteurs. Toutefois, ce *boom* a surtout été rendu possible grâce aux ressources humaines.

Le niveau de scolarisation des travailleurs portugais s'est amélioré dans tous les domaines. De très nombreuses entreprises comprennent l'utilité de concevoir la R&D comme un aspect de leur stratégie d'affaires.

Une symbiose s'est établie entre les entreprises et la R&D dans ce contexte.

M. **Da Silva** (vice-président de l'Association des industries portugaises) indique qu'il est fondamental pour le développement et pour la compétitivité des entreprises qu'elles investissent dans la technologie. Par rapport aux États-Unis et au Japon, l'Europe accuse un retard structurel dans le domaine de la R&D.

Le projet Eolicas mené au Portugal réunit l'État, les entreprises et le monde scientifique autour d'un projet spécifique en matière d'énergie éolienne.

3. La R&D dans le réseau EUREKA.

Le besoin grandissant d'innovation, de créativité et d'inventivité est le fil conducteur de toutes les interventions. Chaque problème doit être transformé en une chance. Le projet de lutte contre la désertification aux confins du désert est exemplaire de cette démarche: le manque d'eau est utilisé comme un moyen d'action pour fournir toute la région en eau potable.

La mise en œuvre de ce nouveau mode de réalisation du progrès et du développement doit être durable et humaine.

M. **Vonshak** est directeur du Jacob Blaustein Institute for Desert Research (BIDR) en Israël. Le problème de la désertification (la progression du désert) est transformé en une opportunité.



La plus grande usine de dessalement du monde est construite par *dryland research* dans le cadre de ce projet de recherche qui porte aussi sur la construction du plus grand panneau solaire et sur la réutilisation de l'eau saumâtre pour l'agriculture et l'horticulture (culture de tomates), sous le nom de *oasis in desert*.

M. **Moraïs** (directeur du Groupe EDP, producteur portugais d'énergie).

Les sources d'énergie fossiles ne sont pas inépuisables (les réserves disponibles pour une exploitation réaliste et abordable couvrent respectivement des périodes de 40 ans pour le pétrole, de 60 ans pour le gaz et de 270 ans pour le charbon). Les prix augmenteront continuellement en fonction des coûts d'exploitation.

Le choc démographique (le nombre d'habitants sur Terre, qui était de 6 milliards en 2000, s'élèvera à 9 milliards en 2050) implique qu'à consommation égale par habitant, la consommation d'énergie augmentera de 50 %. L'efficacité énergétique revêt, dès lors, une importance cruciale.

Un participant danois a fait une intervention remarquée à ce sujet en affirmant que « dans 40 ans, la fusion nucléaire résoudra entièrement le problème de l'énergie ».

Ces dernières années, le secteur énergétique a connu une transformation sans précédent. Le paradigme sur lequel l'évolution économique et sociale du 20^{ème} siècle était fondée a connu un changement fondamental. Les trois principaux vecteurs de ce changement sont les stocks limités de combustibles fossiles, l'augmentation du prix de ces combustibles et la nécessité de réduire les émissions de CO₂.

Parmi les solutions possibles figurent, entre autres, le recours aux énergies renouvelables et une optimisation de l'efficacité énergétique. L'innovation et la capacité d'implémenter ces éléments sont la clé d'accès au nouveau paradigme.

EDP a modifié son organisation de manière à créer les conditions nécessaires pour déceler, pour évaluer et pour développer l'innovation tant dans la production qu'au niveau de l'efficacité interne. La présentation de l'entreprise énergétique EDP s'est poursuivie le lendemain, lors d'une visite de la centrale hydroélectrique d'Alqueva.

4. Sciences et technologie dans l'Union européenne en 2020.

En ce qui concerne le thème de l'année, il a été convenu d'enrayer le processus de réchauffement de la planète à moyen terme (2020) et à long terme (2050).

L'Union européenne s'engage, par le biais de son « plan climat », à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020. En même temps, l'Europe se fait fort de réaliser des économies d'énergie à concurrence de 20% et de tirer 20% de son énergie de sources renouvelables.

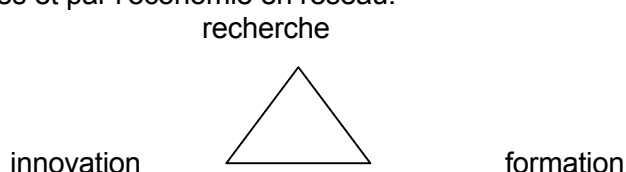
Si le sommet mondial sur le climat qui aura lieu à la fin de l'année à Copenhague débouche sur des accords suffisamment poussés en matière de climat, l'Europe est même disposée à réduire ses émissions de 30% d'ici à 2020.

Pour M. **Colombo** (administration de l'European Institute of Innovation, EIT), la relation qu'entretiennent les sciences, la technologie et l'innovation évolue rapidement dans l'économie européenne. Il y a des facteurs externes, mais aussi des défauts propres à l'Europe, comme sa faible capacité d'innovation et certains choix politiques. La communication doit contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'énergie durable et d'économie de la connaissance.



Le développement social et technique est fortement influencé par des critères de durabilité (objectifs à long terme, critères de responsabilité, rôle de la société et de la sphère politique, régulation, etc.), par les connaissances et par l'économie en réseau.

L'EIT se base sur le triangle suivant



pour parvenir à une croissance économique durable.

L'esprit d'entreprise, la créativité et une attitude de coopération vis-à-vis des nouvelles valeurs éducatives sont essentiels. Il s'agit aussi de laisser s'exprimer la curiosité, le scepticisme, la créativité et l'ouverture d'esprit.

M. **Zorrinho** est le coordinateur national de la stratégie de Lisbonne (en 2000, lors du Sommet de Lisbonne, les chefs de gouvernement de l'Union européenne ont défini l'orientation de l'économie européenne (de la connaissance) ; les conclusions de ce Sommet constituent « la stratégie de Lisbonne ») et du Plan pour les technologies.

L'Union européenne est un espace de liberté, de tolérance et de coopération. Il s'agit de facteurs essentiels pour favoriser la prospérité des citoyens et pour développer un ordre politique et économique reposant sur des valeurs humanistes fortes.

Pour jouer pleinement son rôle, l'Union européenne doit mettre en œuvre un ambitieux programme de stimulation de la rénovation et de la durabilité. La Stratégie de Lisbonne constitue la référence fédératrice d'une stratégie commune de compétitivité et de cohésion.

Le niveau de qualification des Ressources humaines constitue la clé pour 2020. Il s'agit de placer l'innovation en relation avec les citoyens. La manière dont la technologie est utilisée par l'homme et par la société revêt une importance essentielle. L'horizon 2020 requiert une continuité européenne et une Europe capable d'exercer une influence au niveau mondial.

L'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne était de faire de l'Europe de 2010 une société de la connaissance qui soit concurrentielle. L'année 2010 marquera la fin de la Stratégie de Lisbonne en matière de croissance et d'emplois, puis le Conseil européen du printemps 2010 décidera pour la suite.

Nous avons l'ambition de devenir le leader en matière d'énergie renouvelable, de soins de santé (les personnes âgées sont nombreuses dans l'UE), de transport, etc.

Pour pouvoir jouer un rôle, l'Europe doit devenir le leader mondial dans 2 à 3 domaines (selon l'exemple de la Finlande et de Nokia). À cet égard, la formation de réseaux dans les pays européens est un excellent moyen.

Jour 2 : 15 mai

Lors de la deuxième journée de travail, les participants ont effectué un voyage en bus de deux heures, depuis la capitale jusqu'en Alentejo, dans le sud-est du pays.

Le programme de l'après-midi et du soir comportait deux visites de travail consacrées à des projets d'énergie renouvelable, à savoir la centrale solaire photovoltaïque d'Amaraleja et la centrale hydroélectrique d'Alqueva.

Une halte a d'abord été faite à l'**Université d'Evora**.

Evora est le chef-lieu du district du même nom dans la région de l'Alentejo. Le centre historique de la ville est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le programme ne permettait malheureusement pas de visiter, même rapidement, cette remarquable ville.



L'université, qui date du 15^{ème} siècle, a été rouverte en 1973. Elle offre un large éventail d'orientations d'études.

Une importante équipe de chercheurs travaille au centre géophysique d'Evora. Celui-ci propose une gamme étendue d'applications relatives à la question énergétique.

Les cours d'ingénieur en énergies renouvelables, d'ingénieur géologique et d'ingénieur chimique (3^{ème} degré), surtout, présentent une valeur ajoutée par rapport aux formations classiques.

Les cours sont organisés avec la collaboration d'un grand groupe de moyennes et de grandes entreprises portugaises. Cette approche constitue un pas de plus vers l'avenir et va plus loin que les grades du processus de Bologne, parce qu'elle associe plus étroitement les connaissances scientifiques universitaires et l'expérience acquise au sein des entreprises.

La transition vers le marché de l'emploi s'en trouve facilitée.

En l'occurrence, on a clairement choisi de rendre plus attrayante la formation technique qui présente une pertinence sociale évidente.

Le bourgmestre d'Evora souhaite la bienvenue dans sa ville, dont les origines remontent à plus de 2000 ans, aux membres de la délégation internationale. Evora accueille chaque année dix fois plus de visiteurs (600.000 personnes) qu'elle ne compte d'habitants (60.000).

Evora a un passé, un présent et un futur. Pour l'avenir, il est fait référence à la recherche, à l'étude de nouvelles formes d'énergie et à la durabilité.

Dans une interprétation personnelle de l'adage selon lequel "chacun tire l'eau à son moulin", le bourgmestre d'Evora cite encore un important fabricant local de cellules photovoltaïques.

À Evora, la durabilité et le bonheur d'être chez soi sont apparemment des mots-clés.

C'est aussi à l'université d'Evora que le 5^{ème} et dernier groupe de discussion a pris la parole.

1. Énergie et durabilité

L'exposé du professeur **Rosa** a porté sur les produits énergétiques au Portugal et en Europe. Les énergies renouvelables remplacent les hydrocarbures.

Il est urgent de mettre en œuvre un monitoring et un contrôle effectifs des flux et matériaux énergétiques et de développer des innovations technologiques et des modes de consommation d'énergie rationnels afin de permettre un développement global durable.

La consommation d'énergie a connu une augmentation exponentielle au cours des 25 dernières années. L'approvisionnement en pétrole est resté considérable et notre dépendance par rapport aux importations d'énergie n'a fait que s'accroître.

Au cours des dernières années, l'université a créé de nombreux domaines de R&D dans le cadre de ses activités : rayonnement solaire, vent, sources géologiques (y compris la collaboration à l'atlas géothermique de l'Europe), production de biomasse, énergie des océans, etc.

À cet égard, il est toujours soigneusement veillé à ce que ces initiatives se fondent entre autres sur le réseautage et la collaboration avec des entreprises.

L'Europe des 27 est un importateur net d'énergie. Notre pétrole (et notre gaz naturel) proviennent essentiellement de quatre régions (38 % OPEP, 33 % Russie, 16 % Norvège et 5 % Kazakhstan).

Les pipelines acheminent surtout du gaz de Russie, mais également d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.



Le pétrole provient encore actuellement de grands gisements très aisés à exploiter, dont quelques-uns, renfermant des quantités gigantesques d'or noir, fournissent la majeure partie de la production. La production actuelle est dès lors très concentrée.

Des sociétés prospectent déjà dans des couches de plus de 200 mètres de profondeur. L'Antarctique étant protégé, la prospection pétrolière se concentre actuellement sur l'Océan Arctique, au nord de l'Alaska, où des sondages sont réalisés dans des conditions extrêmes. Selon les projections, il ne serait guère possible de pomper plus de 15 % de ces réserves. Les coûts d'exploitation grimpent en flèche, et cette tendance devrait encore s'aggraver. L'EROI (Energy Return On Energy Invested) atteint un niveau de plus en plus critique.

Les pays réduisent l'un après l'autre leur production. Le pic des exportations mondiales de pétrole est passé depuis longtemps et nous ne reviendrons plus à ce niveau.

En ce qui concerne le charbon, la capacité maximale sera atteinte vers 2050.

La capacité mondiale de production d'hydrocarbures atteindra dès lors son point culminant durant la décennie à venir, pour ensuite décroître rapidement. Une seule conclusion s'impose : l'Europe ne pourra pas renouer avec la croissance économique après la crise si elle s'en tient aux carburants fossiles actuels. Par ailleurs, ces derniers proviennent majoritairement de régions politiquement instables. L'Europe devra indubitablement faire face à un problème d'approvisionnement dans un avenir proche.

La population mondiale ainsi que la consommation d'énergie suivent une croissance constante ; une hausse spectaculaire a ainsi été observée au cours des 10 dernières années. Les besoins énergétiques de la civilisation technologique actuelle sont nettement plus importants qu'auparavant.

Le besoin, pour l'Europe, d'importer la majeure partie des matériaux (métaux) nécessaires à la production de biens de haute technologie constitue un deuxième handicap. L'industrie minière, en particulier en Afrique, a enregistré un fort regain d'activité au cours des dernières années.

Le professeur **Ferrao** est directeur national et coordinateur du MIT Portugal Program pour les systèmes énergétiques durables. Cette initiative de la FCT (*Science and Technology Foundation*) constitue le plus grand partenariat international en matière de sciences et de technologies au Portugal. Il s'agit d'une collaboration entre 6 universités portugaises visant à créer 4 cours de doctorat et 3 cours de master consacrés à des systèmes énergétiques et d'ingénierie. Ce projet se fonde sur une interaction entre université et entreprises.

Dans le cadre de ce MIT Portugal Program, des étudiants issus de tous les pays de l'UE viennent participer aux recherches dans ce domaine durant des périodes de 12 à 18 mois.

Ce programme tente de répondre à un des principaux défis de l'humanité, à savoir maîtriser la demande énergétique accrue dans un contexte macroéconomique tout en prenant en considération nos objectifs climatiques ("à politique inchangée, nous aurons besoin de deux planètes terre en 2040").

L'UE a élaboré une stratégie dont les objectifs se résument ainsi : "20 20 20 en 2020".

Les spécialistes estiment qu'un investissement massif dans les énergies renouvelables débouchera sur la création de 2 millions d'emplois à l'échelle de l'UE.

Les pistes envisageables pour l'approvisionnement énergétique du futur sont le statu quo (à rejeter) ou la baisse de la demande, la mise en œuvre de nouvelles sources d'énergie ou encore, une nouvelle approche basée sur le logiciel énergétique (projet "green islands"). La solution résidera dans une combinaison de ces éléments.



L'orateur conclut en affirmant que l'internet de l'énergie constituera la prochaine révolution mondiale. Dans le futur, la production sera décentralisée et reposera par exemple sur l'énergie solaire dans les habitations individuelles ou encore, sur l'énergie éolienne pour un ou plusieurs logements.

Cette sorte de toile de l'énergie sera dès lors un nouveau réseau du futur, après l'internet.

Le logiciel énergétique et les réseaux énergétiques intelligents constitueront la révolution du futur. Une puce permettra en effet de déterminer à tout moment le type d'électricité consommée. La carte indiquera notamment la forme d'énergie de substitution la meilleur marché à un moment donné - par exemple l'électricité hydraulique aux heures creuses - ou s'il est nécessaire de recourir à une source classique. La carte permettra également de faire le point sur l'efficacité énergétique.

Les emplois créés dans ce domaine seront locaux et liés à des réseaux également locaux.

La Conférence s'est achevée par la publication d'une Résolution.

Cette déclaration finale a fait l'objet de travaux et de débats durant les deux journées.

Il y est fait référence à la crise importante qui sévit actuellement dans le monde entier.

Avec notre délégation, nous avons exprimé notre profonde inquiétude quant aux conséquences de la crise économique et financière globale sur les entreprises et sur les citoyens de nos régions, villes et communes et à l'incidence sur l'emploi, les conditions de vie et la confiance en l'avenir.

Nous sommes convaincus que seule une Europe unie et ambitieuse basée sur des principes de responsabilité collective et de solidarité entre ses quelque 500 millions d'habitants sera en mesure de maintenir et de renforcer la compétitivité de son économie, de faire face aux conséquences des changements climatiques, de continuer à assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique à des prix acceptables et d'œuvrer activement à la mise en place d'une réelle union politique dans le respect de sa diversité.

Nous avons également souligné le rôle fondamental que doivent jouer les États membres ainsi que leurs régions et administrations locales au niveau de l'économie, du soutien à l'innovation et de la promotion de la collaboration, autant d'éléments essentiels pour la compétitivité et la qualité de la vie de leurs habitants.

De plus, nous estimons que le budget européen doit être affecté à des actions ciblées en matière de compétitivité, de solidarité et de durabilité. Dans le cadre d'une stratégie globale, il convient également de mettre en œuvre un approvisionnement énergétique respectant nos objectifs climatiques communs.

En particulier en ces temps de crise économique, nous avons besoin d'un nouveau paradigme, d'un modèle de développement novateur basé sur les énergies propres, l'environnement, l'innovation et la recherche en vue d'élaborer un nouveau concept socio-économique et d'abandonner la schizophrénie du marché libre dénué de toute contrainte que nous connaissons actuellement.

Nous avons ainsi appuyé l'appel à une modification profonde des paradigmes actuels et à la mise en place d'une société durable à l'échelle européenne et mondiale.

Dans ce contexte, nous avons également affirmé le rôle primordial de l'énergie dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises et la nécessité de veiller à la disponibilité d'une énergie financièrement abordable étant donné que cette dernière contribue à la compétitivité de notre région. Au cours des années à venir, nous devons imaginer une solution intelligente en vue de maintenir ce prix compétitif. À cet effet, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement du marché du gaz et de l'électricité.



La nécessité de pouvoir compter sur un approvisionnement énergétique suffisant en permanence constitue le deuxième défi.

Une troisième évolution qui mérite une réponse intelligente est le caractère de plus en plus écologique du marché énergétique et partant, la focalisation sur les sources renouvelables et les nouvelles applications. Ce constat se traduit par une série d'objectifs qui détermineront de plus en plus les technologies énergétiques que nous mettrons en œuvre à l'avenir.

Nous avons pu ajouter à ces éléments l'objectif de notre pays de réduire les émissions de CO₂ de 7,5 % d'ici 2012 par rapport au niveau de 1990. Pour la Flandre, cette évolution représente une réduction de 5,2 %.

Étant donné que l'industrie flamande mène depuis des décennies une politique d'efficacité, cet effort est nettement plus important que celui qui sera nécessaire dans le Sud du pays, où les objectifs pourraient déjà être atteints en rationalisant l'industrie vétuste ou en se contentant de mettre en œuvre les plans de fermeture des hauts fourneaux à Liège. De plus, la Wallonie connaît une autre industrie lourde, à savoir les cimenteries, où un effort minimal permettrait de réduire fortement les émissions. Un parc d'entreprises obsolète offre de nombreuses occasions de réduire les émissions de CO₂ à un coût relativement faible. La décision de prendre 1990 comme année de référence lèse doublement la Flandre, puisque après avoir investi lourdement avant les années 90 dans des énergies écologiques ainsi que dans l'efficacité énergétique, cette Région doit à présent fournir de nouveaux efforts qui finiront par l'étrangler. Par ailleurs, chaque coût supplémentaire sera élevé et ne produira que peu d'effets sur le plan environnemental. L'économie flamande devra développer des efforts surhumains au cours des années à venir pour respecter l'accord qui a été atteint. Cet exemple illustre également bien les différences d'efforts entre États membres de l'UE, en particulier par rapport aux nouveaux membres issus de l'ex-bloc de l'Est.

Nous avons également évoqué l'importance capitale de l'innovation en affaires et la nécessité de renforcer cet aspect. L'objectif est de créer des technologies et de la valeur ajoutée et de veiller à ce que cette stratégie porte ses fruits. À cet égard également, l'Europe doit rejoindre le peloton de tête et l'on ne peut que se rallier à l'opinion, exprimée par plusieurs orateurs le premier jour, qu'il convient de miser sur le développement de talents. Le principe d'excellence en entrepreneuriat implique également de nourrir davantage d'ambitions internationales et de transformer ces dernières en succès concrets. La Flandre doit reconquérir la part des exportations qu'elle a perdue au cours des dix dernières années. Les pays européens doivent se soutenir mutuellement dans ces efforts et faire tomber les frontières en la matière.

Nous référant à notre propre contexte, nous avons exposé le paradoxe de l'innovation en Flandre : le grand nombre de connaissances que nous avons accumulées ne mènent que difficilement à la création de nouvelles activités et de nouvelles applications. Plutôt que de nous imaginer que nous devons exceller dans tous les domaines, il convient d'urgence d'adopter une autre approche en menant une politique de spécialisation et de choix ciblés. Le plan ViA (*Vlaanderen in Actie*) peut jouer un rôle de guide à cet égard.

Le ViA a confirmé les grands axes qui ont été désignés. Dix *business cases* ont été sélectionnés dans le cadre des ateliers ViA, avec des feuilles de route ambitieuses dans le domaine des technologies ou d'autres aspects axés sur les connaissances. Ils misent sur les marchés en forte croissance et offrent un important potentiel de valorisation, tout en accélérant la modernisation de secteurs importants de l'économie flamande. Plusieurs sont orientés sur certains points forts actuels dans les domaines de la microtechnologie, des biotechnologies et des matériaux novateurs. D'autres axes permettront d'enregistrer des avancées dans des domaines porteurs tels que l'environnement, l'énergie et la santé.



Les TIC dans le secteur de la santé, la recherche translationnelle et la convergence entre nanosciences et sciences de la vie sont autant de sous-domaines d'une stratégie visant à réaliser des avancées significatives en matière de soins de santé.

L'étape suivante consistera à accumuler de l'expertise et à mettre en place une infrastructure. Les entreprises doivent avoir l'occasion de lancer rapidement des projets au sein des clusters de l'avenir.

Le niveau des investissements réalisés en R&D en Flandre (nous n'avons pas connaissance de statistiques nationales) reste aujourd'hui nettement inférieur à la norme de Lisbonne, à savoir 3 % (1 % publics et 2 % privés). En dépit d'une croissance notable des moyens alloués à la science et à l'innovation sous le gouvernement flamand dont la législature s'achève, nous n'atteindrons pas l'objectif fixé pour l'an prochain alors que le calendrier arrêté à Lisbonne l'impose.

La stratégie de Lisbonne (2000) apporte une réponse aux défis actuels. La recherche, l'innovation et le développement revêtent toujours une importance capitale. L'initiative EUREKA doit continuer à tenir compte de notre développement en mettant en œuvre des projets suffisamment pertinents au niveau de la société.

Enfin, notre délégation a mis en avant la nécessité de l'innovation ouverte. Cette notion signifie que le laboratoire de R&D d'une entreprise ne sera plus le fournisseur unique ou privilégié d'innovation, la recherche de connaissances et d'idées s'opérant également auprès d'universités, d'organismes publics de recherche et d'autres entreprises éventuellement situées à l'étranger.

EUREKA est en mesure de jouer un rôle de guide et de pilote à cet égard.

Le dépistage de tendances intéressantes revêt dès lors une importance au moins aussi grande que la recherche. De plus, l'avantage dont bénéficie le *first mover*, c'est-à-dire le premier à créer ou à occuper un segment de marché, est plus important que le respect d'une stratégie défensive.

L'innovation ouverte suppose également la mise en place active d'accords de coopération, également sur les plans européen et international.

La résolution s'articule autour de cinq points :

1) EUREKA aujourd'hui et demain

Nous demandons que les États membres intensifient l'appui financier qu'ils octroient aux projets EUREKA dans leur pays et que des filières d'étude de type post-graduat en gestion de l'innovation soient créées en vue de pouvoir développer et coordonner sur cette base des réseaux scientifiques européens. Il est en outre nécessaire de mettre au point de nouveaux instruments visant à stimuler le marché.

Il convient de renouveler les investissements sur le plan des sciences, de l'innovation et des technologies lors de l'élaboration d'un nouveau cycle dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (2008-2010), de les poursuivre au-delà de 2010 et d'augmenter le niveau des investissements dans les domaines de l'innovation et de la R&D.



2) Rationaliser la technologie transnationale ainsi que les partenariats public-privé

La récente création de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) offre des occasions uniques pour la mise en place d'une coopération réelle entre pays, dans le cadre de laquelle les connaissances, les technologies et l'innovation constitueront la base du dialogue et d'une entente internationale.

La Conférence soutient l'idée de la création d'un Observatoire EUREKA qui serait en mesure d'évaluer et de piloter les projets en permanence.

3) EUREKA et les relations entre l'Europe et le monde

Il est essentiel d'élargir le partenariat à d'autres pays dans le but d'optimiser la coopération internationale et d'améliorer les résultats.

4) Le rôle des instituts européens dans le développement de l'initiative EUREKA

Tous les échelons doivent collaborer à l'initiative EUREKA afin de développer une symbiose entre la recherche, l'innovation et les activités professionnelles et industrielles. À cet effet, la 16^{ème} Conférence interparlementaire invite la Commission européenne et les États membres du réseau EUREKA à poursuivre le programme Eurostars, qui rencontre déjà un franc succès.

5) Prochaine Conférence interparlementaire EUREKA

Il a été pris bonne note de l'invitation lancée par la Knesset pour la prochaine Conférence qui se tiendra à Jérusalem durant la présidence israélienne.

Tous les membres de la Conférence souscrivent à cette résolution.

Enfin, deux remarquables **visites de terrain** ont été effectuées.

La **centrale photovoltaïque d'Amareleja** a été construite en 2001.

Cette centrale, la plus grande de ce type au monde, couvre une superficie de 250 ha, génère une puissance de crête de 46 MWc et produira 93 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 30.000 Portugais.

Elle est composée de 2.520 grands panneaux (*trackers*) qui se meuvent autour d'un axe vertical durant le jour et de 262.080 modules photovoltaïques.

Le site est détenu à 100 % par ACCIONA, un acteur mondial sur le plan de la technologie solaire.

Le choix du site a été dicté par deux arguments, à savoir d'une part, la très forte intensité du rayonnement solaire à cet endroit (la quasi-absence de nuages étant décisive, et non la température, ce dernier facteur n'étant guère pertinent, à telle enseigne que cette installation atteint son rendement maximal durant les journées ensoleillées d'hiver en raison d'une meilleure transformation du rayonnement par les cellules photovoltaïques et au niveau de la centrale électrique lors de périodes de basses températures) et d'autre part, le prix du terrain (le sol étant rocheux, sa valeur agricole n'est que très marginale).

La centrale a été construite en 11 mois. Durant cette période, 250 ouvriers locaux ont été recrutés et formés. Les 15 meilleurs éléments ont été conservés et sont actuellement chargés de l'entretien.

Coût du projet : 261 millions d'euros.



Le **barrage d'Alqueva** a été construit à proximité de la commune de Moura, non loin du confluent du Degebe et du Guadiana.

Ce lac artificiel, le plus grand d'Europe, couvre une superficie de 250 km², dont 35 km² sur le territoire espagnol. Il s'agit du plus grand réservoir d'eau du Portugal.

La centrale hydroélectrique est équipée de deux groupes réversibles (turbine-pompe/alternateur) à axe vertical développant une capacité nominale de 259,2 MW et une capacité annuelle moyenne de 400 GWh.

La lagune d'Alqueva joue par ailleurs un rôle important au niveau de l'approvisionnement de cette région très aride en eau potable ainsi que comme zone récréative.

EDP, propriétaire et exploitant du barrage, est spécialisé dans les énergies renouvelables et dispose de plusieurs parcs d'éoliennes. Il tire ainsi profit de la complémentarité du vent (non constant) et de l'énergie hydroélectrique.

Mark Verhaegen
Député



ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

**TABLEAU DES TRAVAUX LÉGISLATIFS
PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN COURS D'EXAMEN**

Mise à jour au 8 juin 2009

Proposition : initiative parlementaire
Projet : initiative du gouvernement ou proposition adoptée par la Chambre ou le Sénat
C : Chambre
S : Sénat

CIR : Code des impôts sur les revenus
UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise
CONST : Constitution

(1) La procédure législative est déterminée par les matières dont la Constitution attribue la compétence respectivement à la Chambre et au Sénat

- CONST, art. 74 : matières de la compétence de la Chambre des représentants seule ;
- CONST, art. 77 : matières de la compétence de la Chambre des représentants et du Sénat ;
- CONST, art. 78 : matières de la compétence de la Chambre des représentants, mais pour lesquelles le Sénat dispose d'un droit d'évocation ;
- CONST, art. 81 : si le Sénat, en vertu de son droit d'initiative, adopte une proposition de loi dans les matières visées à l'art. 78, le projet de loi est transmis à la Chambre.

(2) Les projets de loi qui n'ont plus été examinés en commission depuis deux mois ne figurent pas au présent tableau.

(3) Ces projets et propositions de loi sont en attente de promulgation. Ils réapparaîtront au présent tableau lors de leur publication au Moniteur belge.

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Commission nationale permanente du pacte culturel - Mandat membres - Expiration S 1144/1-2004/2005 C 1929/1-2004/2005 C 1938/1-2008/2009	77	A – en commission le 22.04.09 A – en séance plénière le 07.05.09	A – en séance plénière le 07.07.05	Loi du 12.05.09 M.B. 26.05.09
Intérieur				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
UEBL et République d'Azerbaïdjan investissements S 1400/1-2004/2005 C 2169/1-2005/2006	77	A – en commission le 21.12.05 A – en séance plénière le 12.01.06	A – en séance plénière le 15.12.05	Loi du 09.02.06 M.B. 15.05.09
Relations extérieures				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Communautés européennes Albanie – Accord de stabilisation et d'association S 2026/1-2006/2007 C 2979/1-2006/2007	77	A – en commission le 13.03.07 A – en séance plénière le 22.03.07	A – en séance plénière le 08.03.07	Loi du 27.04.07 M.B. 10.04.09
Relations extérieures				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Accord de coopération – Armes chimiques – Mise au point fabrication stockage S 2386/1-2006/2007 C 3084/1-2006/2007	77	A – en commission le 24.04.07 A – en séance plénière le 25.04.07	A – en séance plénière le 19.04.07	Loi du 04.06.07 M.B. 02.04.09
Relations extérieures				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Bonne gouvernance assemblée générale participation à distance S 2111/1-2006/2007 C 3114/1-2006/2007 C 1261/1-2007/2008	78	D – en commission le 19.05.09	A – en séance plénière le 26.04.2007	
<i>Droit commercial et économique</i>				
Proposition de loi				
Indemnisation des victimes de catastrophes technologiques C 0071/1-0000/2007	78	D – en commission les 17.03 et 28.04.09		
<i>Economie</i>				
Proposition de loi				
Comptabilité de l'Etat – Recherche et développement – Monitoring C 0072/1-0000/2007	78	D – en commission les 11.02, 10.03, 31.03 et 05.05.09		
<i>Economie</i>				
Proposition de résolution				
Transports en commun – Personnes à mobilité réduite – Accessibilité C 0076/1-0000/2007		A – en commission le 22.04.09 A – en séance plénière le 07.05.09		
<i>Infrastructure</i>				
Proposition de loi				
Circulation routière – Amendes de roulage – Décimes additionnels C 0078/1-0000/2007	78	D – en commission le 06.05.09		
<i>Infrastructure</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
			ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
	Propositions (jointes)					
	Droit de vote aux belges résidant à l'étranger C 0106/1-0000/2007	C 14.08.2007	77	<u>Intérieur</u> : D – en commission les 16.01.08, 23.01, 30.01.08 et 18.03.09		
	Droit de vote aux belges résidant à l'étranger C 0107/1-0000/2007	C 14.08.2007	77	<u>Révision de la Constitution</u> : D – en commission le 22.04.09		
	Belges résidant à l'étranger – Vote par correspondance électronique C 0090/1-0000/2007	C 06.08.2007	77			
	Belges résidant à l'étranger règles de constitution des listes d'électeurs C 0092/1-0000/2007	C 06.08.2007	77			
	Inscription électeurs résidant à l'étranger C 0700/1-2007/2008	C 06.01.2008	78			
	Election parlement européen octroyer droit de vote belge hors union europ. C 0132/1-0000/2007	C 03.09.2007				
	Elections européennes – Belges vivant dehors UE – Droit de vote C 1848/1-2008/2009	C 03.03.2009	78			
	Vote des belges résidant à l'étranger commune belge critère rattach. obj. C 1857/001-2008/2009	C 05.03.2009	78			
	Belges à l'étranger – Inscription automatique sur les listes électorales C 1840/1-2008/2009	C 24.02.2009	77			
	Belges résidant à l'étranger définition politique spécifique droit de vote C 0130/1-0000/2007	C 03.09.2007	77			
<i>Intérieur</i> <i>Révision de la Constitution</i>						
	Propositions de loi (jointes)					
	Immatriculation de véhicules - Cyclomoteurs C 0149/1-0000/2007	C 14.09.2007	78	D – en commission les 12.12.07, 05.03.08, 07.05.08 et 22.04.09		
	Immatriculation de véhicules - Cyclomoteurs C 0459/1-2007/2008	C 28.11.2007	78			
	Cyclomoteurs – Plaques d'immatriculation C 0643/1-2007/2008	C 21.12.2007	78			
	Plaque d'immatriculation cyclomoteurs C 0697/1-2007/2008	C 16.01.2008	78			
<i>Infrastructure</i>						

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Aéroport de Bruxelles-national – Nuisances sonores – Agence de contrôle C 0207/1-2007/2008	Proposition de résolution C 16.10.2007		D – en commission les 12.01.09 et 22.04.09		
<i>Infrastructure</i>					
Faits graves commis sur des mineurs d'âge – Délai de prescription 30 ans C 0233/1-2007/2008 Délits commis à l'égard de mineurs – Délai de prescription C 1705/1-2008/2009 Faits de mœurs – Personnes condamnées – Interdiction de résidence C 1509/1-2008/2009 Pédophiles condamnés – Peines accessoires C 1846/1-2008/2009	Propositions de loi (jointes) C 18.10.2007 C 05.01.2009 C 22.10.2008 C 03.03.2009	78 78 78 78	D – en commission les 10.02, 17.02, 03.03, 17.03, 31.03 et 21.04.09		
<i>Justice</i>					
Automobile – Assurance – Apposition vignette sur les véhicules C 0242/1-2007/2008 Véhicules automoteurs – Vignette automobile C 1005/1-2007/2008	Propositions de loi (jointes) C 22.10.2007 C 19.03.2008	78 78	D – en commission les 26.11.08 et 19.05.09		
<i>Economie</i>					
Travailleurs à temps partiel – Calcul allocation de garantie de revenu C 0248/1-2007/2008	Proposition de loi C 22.10.2007	78	D – en commission le 28.04.09		
<i>Affaires sociales</i>					

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
Propositions de loi (jointes)						
Contribution parents – Coefficient de proportionnalité – Coût d'un enfant C 0295/1-2007/2008			78	<u>C 899 :</u> <u>Justice :</u> A – en commission le 27.05.09		
Pensions alimentaires domiciliation bancaire C 0564/1-2007/2008			78	<u>Droit de la famille :</u> D – en commission les 03.06, 18.06, 08.10, 10.12.08, 21.01.09, 28.01, 22.04 et 29.04.09		
Contributions alimentaires – Ligne directrice – Méthode Renard C 0899/1-2007/2008			78			
Pension alimentaire – Frais extraordinaires C 1092/1-2007/2008			78			
Enfants – Contributions alimentaires – Indexation et majoration C 1611/1-2008/2009			78	Les autres propositions sont sans objet		
Pension alimentaire – Délégation de salaire C 1317/1-2007/2008			78			
Partenaires divorcés – Utilisation d'un compte enfant C 1709/1-2008/2009			78			
<i>Justice</i>						
<i>Sous-commission « Droit de la famille »</i>						
Proposition de loi et propositions de résolution (jointes)						
Centres-villes – Véhicules polluants C 0417/1-2007/2008				<u>C 0417 :</u> Retirée en commission le 06.05.09	-	-
Emissions de CO2 – Vignette ecoscore pour les véhicules C 0764/1-2007/2008				<u>C 764 :</u> A – en commission le 13.05.09		
Villes et communes – Zones écologiques – Véhicules propres C 1108/1-2007/2008			78	<u>C 1108 :</u> R – en commission le 06.05.09		
<i>Infrastructure</i>						
Proposition de résolution				A – en commission le 02.06.09		
Hôpital – Droits de l'enfant C 0482/1-2007/2008		C 29.11.2007				
<i>Santé publique</i>						

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Proposition de loi				
Stationnement professionnel de la santé – Visites à domicile C 0487/1-2007/2008	78	D – en commission le 22.04.09		
<i>Infrastructure</i>				
Proposition de loi				
Montants allocations et distinction C 0589/1-2007/2008	78	D – en commission les 17.03 et 05.05.09		
<i>Economie</i>				
Proposition de loi				
Cour d'arbitrage – Dotation C 0590/1-2003/2004 S 1063/1-2004/2005 C 1937/1-2008/2009	77	A – en commission le 02.02.05 A – en séance plénière le 24.02.05 Proposition amendée par le Sénat A – en commission le 06.05.09 AM – en séance plénière le 28.05.09 D – en commission le 22.04.09	Renvoyé en commission en séance plénière du 29.03.07 AM – en séance plénière du 19.04.07	
<i>Finances</i>				
Proposition de loi				
Bicyclette ou cyclomoteur – Priorité automobilistes – Manœuvre C 0653/1-2007/2008	78			
<i>Infrastructure</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Proposition de loi				
Capitaine de route – Formation spécifique – IBSR C 0656/1-2007/2008	78	D – en commission le 22.04.09		
<i>Infrastructure</i>				
Circulation des cyclistes carrefours équipés de signaux lumineux C 0702/1-2007/2008	78	D – en commission le 06.05.09		
<i>Infrastructure</i>				
Proposition de loi				
Dotation – Conseil supérieur de la Justice C 0722/1-2003/2004 S 1062/1-2004/2005 C 1936/1-2008/2009	77	A – en commission le 02.02.05 A – en séance plénière le 24.02.05	Renvoyé en commission en séance plénière du 08.12.05 AM – en séance plénière du 29.03.07	
<i>Finances</i>		Proposition amendée par le Sénat A – en commission le 06.05.09 A – en séance plénière le 28.05.09		
Proposition de résolution		A – en commission le 22.04.09 A – en séance plénière le 07.05.09		
Projets pilotes – Ecocombis – Camions longs et lourds C 0727/1-2007/2008				
<i>Infrastructure</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
		Proposition de loi	78	D – en commission le 26.11.08 et 19.05.09		
<i>Economie</i>						
		Contrat d'assurance terrestre – Critères de segmentation – Clarification C 0746/1-2007/2008	78	D – en commission les 26.11.08 et 19.05.09		
		Assurance automobile prix accessible pour jeunes et personnes âgées C 0748/1-2007/2008	78			
		Jeunes conducteurs – Assurance automobile C 1054/1-2007/2008	78			
<i>Economie</i>						
		Emissions de CO ₂ – Vignette ecoscore pour les véhicules C 0764/1-2007/2008		A – en commission le 13.05.09	-	-
<i>Infrastructure</i>						
		Proposition de révision	77	D – en commission les 22.04 et 20.05.09		
		Constitution art. 63, § 2 & § 3 – Représentation belges étranger C 0857/1-2007/2008				
<i>Révision de la Constitution</i>						
		Propositions de loi (jointes)	78	D – en commission les 17.02, 04.03, 10.03, 31.03 et 21.04.09		
		Associations – Action d'intérêt collectif C 0872/1-2007/2008	78			
		Associations – Action d'intérêt collectif C 0109/1-0000/2007	78			
<i>Justice</i>						

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Proposition de résolution		D – en commission les 22.04 et 27.05.09		
Réforme du contrôle technique C 0998/1-2007/2008				
<i>Infrastructure</i>				
Projets de loi (joints) (transmis par le Sénat)				
Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0513/1-2007/2008	77	D – en commission les 20.05.08, 21.01.09 et 28.04.09	A – en séance plénière le 24.04.08	
C 1112/1-2007/2008				
Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0515/1-2007/2008	78			
C 1113/1-2007/2008				
Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0514/1-2007/2008	77			
C 1114/1-2007/2008				
Cour constitutionnelle – Dénomination C 1727/1-2008/2009	77			
<i>Révision de la Constitution</i>				
Propositions de loi (jointes)		D – en commission les 10.03 et 21.04.09		
Professions de la santé mentale C 1126/1-2007/2008	78			
Psychologie, sexologie et orthopédagogie cliniques C 1357/1-2007/2008	78			
Protection titre psychothérapeute & réglementation formation psychothérapie C 1604/1-2008/2009	78			
C 24.11.2008				
<i>Santé publique</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Projet de loi (transmis par le Sénat)		78	D – en commission les 03.06, 11.06, 24.06.08 et 01.04.09	A – en séance plénière le 22.05.08	
Propriétés voisines – Arbres – Elagage S 0435/1-2007/2008 C 1189/1-2007/2008	S 03.12.2007 C 23.05.2008				
<i>Justice</i>					
Proposition de résolution			D – en commission les 25.06.08, 22.04.09 et 13.05.09	-	-
Camions – Angle mort – Sécurisation des cyclistes C 1191/1-2007/2008	C 23.05.2008				
<i>Infrastructure</i>					
Proposition de loi		78	D – en commission le 06.05.09		
Magistrats – Contentieux disciplinaire – Intervention ministère public C 1234/1-2007/2008	C 09.06.2008				
<i>Justice</i>					
Proposition de loi		78	<u>Droit de la Famille</u> : D – en commission les 04.02, 11.02 et 04.03.09 <u>Justice</u> : A – en commission le 10.03.09	Projet évoqué le 27.04.09 <i>Délai d'examen : 60j.</i>	
Mariage – Maison communale C 1239/1-2007/2008	C 11.06.2008		A – en séance plénière le 26.03.09		
<i>Sous-commission « Droit de la Famille » Justice</i>					
Proposition de loi		78	D – en commission les 17.03 et 05.05.09		
Travailleurs indépendants – Indépendants titre accessoire – Droits pension C 1247/1-2007/2008	C 13.06.2008				
<i>Economie</i>					

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Contrat d'assurance terrestre – Résiliation après sinistre C 1249/1-2007/2008	Proposition de loi 78		D – en commission le 19.05.09		
<i>Economie</i>					
Prématurés – Bronchiolite à VRS – Possibilités de traitement C 1251/1-2007/2008			A – en commission le 31.03.09 A – en séance plénière le 29.04.09		
<i>Santé publique</i>					
Bonne gouvernance assemblée générale participation à distance S 211/1-2006/2007 C 3114/1-2006/2007 C 1261/1-2007/2008	Projet de loi (transmis par le Sénat) 78		D – en commission le 19.05.09	A – en séance plénière le 26.04.07	
<i>Droit commercial et économique</i>					
Vente publique d'immeubles – Suppression seconde séance C 1273/1-2007/2008	Proposition de loi 78		A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 02.04.09		
<i>Justice</i>					
Cour constitutionnelle – Droit fondamental – Question préjudicielle S 0012/1-0000/2007 C 1283/1-2007/2008	Projet de loi spéciale (transmis par le Sénat) 77		A – en commission le 28.04.09 AM – en séance plénière le 14.05.09	A – en séance plénière le 26.06.08	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Révision de la Constitution</i>					

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Publications étrangères – Interdiction d'importation – Abrogation S 0594/1-2007/2008 C 1284/1-2007/2008	78	A – en commission les 20.01 et 18.03.09 A – en séance plénière le 02.04.09	A – en séance plénière le 26.06.08 AM – en séance plénière du 19.02.09	Loi du 28.04.09 M.B. 02.06.09
<i>Justice</i>				
Système bonus-malus généralisé – Assurance obligatoire véhicules automoteurs C 1302/1-2007/2008	78	D – en commission les 26.11.08 et 19.05.09		
<i>Economie</i>				
Projet de loi				
Transport de produits gazeux C 1320/1-2007/2008	78	A – en commission le 25.11.08 A – en séance plénière le 08.01.09	A – en séance plénière le 12.02.09	Loi du 10.03.09 M.B. 31.03.09
<i>Economie</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Faillites – Désignation des curateurs S 0018/1-0000/2007 C 1321/1-2007/2008	78	A – en commission le 17.02.09 A – en séance plénière le 19.03.09	A – en séance plénière le 03.07.08	Loi du 14.04.09 M.B. 13.05.09
<i>Droit commercial</i>				
Propositions de loi (jointes)				
Fonctionnement des copropriétés C 1334/1-2007/2008 Privilège aux associations de copropriétaires C 0110/1-0000/2007	78 78	D – en commission les 05.11, 25.11.08, 07.01.09, 14.01, 21.01, 28.01, 10.02, 18.03, 25.03 et 01.04.09		
(...)				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
(Suite)				
Copropriété – Assemblée générale – Syndic. C 0123/1-0000/2007 C 22.08.2007	78			
Obligations maître d'ouvrage copropriété syndic. C 0241/1-2007/2008 C 22.10.2007	78			
Syndics – Langue commune situation de l'immeuble C 0346/1-2007/2008 C 12.11.2007	78			
Privilège des associations de copropriétaires C 0636/1-2007/2008 C 21.12.2007	78			
Fonctionnement copropriétés C 0684/1-2007/2008 C 15.01.2008	78			
Copropriété – Requête contradictoire C 0717/1-2007/2008 C 22.01.2008	78			
Copropriétaires – Privilège sur immeubles C 1040/1-2007/2008 C 08.04.2008	78			
<i>Justice</i>				
Proposition de loi		D – en commission les 10.03 et 21.04.09		
Psychologie, sexologie et orthopédagogie cliniques C 1357/1-2007/2008 C 10.07.2008	78			
<i>Santé publique</i>				
Projet de loi		A – en commission le 18.11.08	A – en séance plénière le 05.02.09	Loi du 08.03.09 M.B. 30.04.09
Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix C 1449/1-2007/2008 C 02.10.2008	78	A – en séance plénière le 08.01.09		
Proposition de résolution (jointe)				
Système des contrôles des prix – Observatoire du coût de la vie quotidienne C 0173/1-2007/2008 C 09.10.2007	78			
(...)				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre (Suite)				
Contrôle accru de l'évolution des prix C 0615/1-2007/2008 Proposition de loi (jointe) C 19.12.2007	78			
<i>Economie</i> Véhicules fonctionnant à l'énergie fossile – Ecodriving C 1450/1-2007/2008 <i>Infrastructure</i>		A – en commission le 22.04.09 A – en séance plénière le 07.05.09		
TVA accises – Produits énergétiques C 1469/1-2008/2009 <i>Finances</i>	78	A – en commission le 18.02.09 A – en séance plénière le 12.03.09	Projet non évoqué	Loi du 01.04.09 M.B. 22.04.09
Enfant hospitalisé en pédopsychiatrie – Droits C 1477/1-2008/2009 <i>Santé publique</i>		D – en commission les 03.03 en 02.06.09		
Déclaration de patrimoine – Dépôt - Timing C 1507/1-2008/2009 <i>Révision de la Constitution</i>	77	A – en commission le 09.12.08 A – en séance plénière le 08.01.09	A – en séance plénière le 19.02.09	Loi du 12.03.09 M.B. 31.03.09

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
	Proposition de loi			A – en commission le 09.12.08 A – en séance plénière le 08.01.09	A – en séance plénière le 19.02.09	Loi du 12.03.09 M.B. 31.03.09
Déclaration de patrimoine – Dépôt - Timing C 1508/1-2008/2009		C 22.10.2008	77			
<i>Révision de la Constitution</i>						
Faits de mœurs – Personnes condamnées – Interdiction de résidence C 1509/1-2008/2009			78	D – en commission les 17.02, 03.03, 17.03, 31.03 et 21.04.09		
<i>Justice</i>						
Propositions de loi (jointes)						
Divorce – Consentement mutuel désunion irrémédiable – Procédure C 1517/1-2008/2009		C 24.10.2008	78	D – en commission les 04.02, 11.02, 25.03, 01.04, 22.04 et 06.05.09		
Procédure de divorce – Divorce par consentement mutuel C 1706/1-2008/2009		C 05.01.2009	78			
<i>Sous-commission « Droit de la Famille »</i>						
Projet de loi (transmis par le Sénat)						
Rejets et transferts de polluants – Convention d'Aarhus - Protocole S 0818/1-2007/2008 C 1559/1-2008/2009		S 23.06.2008 C 07.11.2008	77	A – en commission le 12.11.08 A – en séance plénière le 27.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 16.02.09 M.B. 09.04.09
<i>Relations extérieures</i>						
Projet de loi (transmis par le Sénat)						
République de Croatie – Personnel diplomatique – Famille – Activité lucratif S 0871/1-2007/2008 C 1566/1-2008/2009		S 16.07.2008 C 07.11.2008	77	A – en commission le 12.11.08 A – en séance plénière le 27.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 02.04.09 M.B. 22.05.09
<i>Relations extérieures</i>						

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 12.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 12.02.09 M.B. 20.05.09
Gouvernement macédonien – Convention sur sécurité sociale S 0882/1-2007/2008 C 1568/1-2008/2009	77	A – en séance plénière le 27.11.08		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 12.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 16.02.09 M.B. 21.04.09
Véhicules et permis de conduire – Système d'information européen (Eucaris) S 0897/1-2007/2008 C 1571/1-2008/2009	77	A – en séance plénière le 27.11.08		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 12.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 12.02.09 M.B. 10.04.09
République Corée – Système mondial de navigation par satellite usage civil S 0913/1-2007/2008 C 1575/1-2008/2009	77	A – en séance plénière le 27.11.08		
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 12.11.08	A – en séance plénière le 06.11.08	Loi du 12.02.09 M.B. 10.04.09
Royaume Maroc – Système mondial de navigation par satellite usage civil S 0914/1-2007/2008 C 1576/1-2008/2009	77	A – en séance plénière le 27.11.08		
<i>Relations extérieures</i>				
Proposition de résolution		D – en commission le 22.04.09		
Transports exceptionnels – Escorte – Formation C 1578/1-2008/2009				
<i>Infrastructure</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
	Propositions de loi (jointes)					
Produits gazeux – Gestionnaires de réseau – Participation acteurs de marché			78	D – en commission les 24.03.09 et 12.05.09		
C 1600/1-2008/2009		C 20.11.2008				
Marché du gaz et électricité – Libéralisation – Part de marché maximale			78			
C 1513/1-2008/2009		C 24.10.2008				
Marché gaz et électricité gestionnaires réseau & acteurs marché			78			
dégroupage						
C 1537/1-2008/2009		C 04.11.2008				
Secteur du gaz naturel – Gouvernance d'entreprise			78			
C 1886/1-2008/2009		C 17.03.2009				
<i>Economie</i>						
	Proposition de loi					
Protection titre psychothérapeute & réglementation formation psychothérapie			78	D – en commission les 10.03 et 21.04.09		
C 1604/1-2008/2009		C 24.11.2008				
<i>Santé publique</i>						
	Propositions de loi (jointes)					
Droits de succession			78	A – en commission le 12.05.09		
C 1633/1-2008/2009		C 02.12.2008				
Conjoint survivant – Compte bancaire			78	A – en séance plénière le 28.05.09		
C 0450/1-2007/2008		C 28.11.2007				
Droits de succession			78			
C 0701/1-2007/2008		C 17.01.2008				
Conjoint ou cohabitant survivant – Avance – Montant maximum			78			
C 0922/1-2007/2008		C 05.03.2008				
<i>Justice</i>						

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Projet de loi Contrats d'assurance maladie conclus dans/dehors relation professionnelle C 1662/1-2008/2009 <i>Economie</i>	78	A – en commission le 17.02.09 A – en séance plénière le 19.03.09	A – en séance plénière le 28.05.09	Procédure parlementaire terminée (3)	
Projet de loi Banque-carrefour des entreprises – Acteurs économiques – Inscription C 1664/1-2008/2009 <i>Economie</i>	78	A – en commission le 13.01.09 A – en séance plénière le 29.01.09	Projet non évoqué	Loi du 20.03.09 M.B. 29.04.09	
Projets de loi (joint)s Code droit pénal social C 1666/1-2008/2009 Code droit pénal social C 1667/1-2008/2009 <i>Justice</i> <i>Affaires sociales</i>	78 77	<i>Justice :</i> D – en commission les 18.02, 01.04 et 21.04.09 <u>Affaires sociales :</u> A – en commission le 17.03.09			
Projet de loi (transmis par le Sénat) Equipes de soins palliatifs à domicile pour enfants – Financement S 0814/1-2007/2008 C 1675/1-2008/2009 Proposition de loi (jointe) Equipes de soins palliatifs à domicile pour enfants – Financement C 1466/1-2007/2008 <i>Santé publique</i>	78 78	A – en commission le 10.02.09 <u>C 1466 :</u> Sans objet A – en séance plénière le 05.03.09	A – en séance plénière le 11.12.08	Loi du 05.03.09 M.B. 15.04.09	

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi(transmis par le Sénat)				
Faillite – Interdiction professionnelle – Durée minimale – Suppression S 0787/1-2007/2008 C 1694/1-2008/2009	78	A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 02.04.09	A – en séance plénière le 18.12.08	Loi du 28.04.09 M.B. 29.05.09
<i>Justice</i>				
Propositions de résolution (jointes)				
Nanosciences et nanotechnologies C 1707/1-2008/2009 Nanosciences et nanotechnologies C 1811/1-2008/2009		<u>C 1707</u> : D – en commission du 21.04.09 <u>C 1811</u> : A – en commission du 05.05.09 A – en séance plénière le 28.05.09		
<i>Economie</i> <i>Santé publique</i>				
Proposition de résolution				
Médicaments destinés aux enfants – Règlement CE n° 1901/2006 C 1708/1-2008/2009		A – en commission le 19.05.09		
<i>Santé publique</i>				
Propositions de loi (jointes)				
Fournisseurs durée crise financière économique créanciers privilégiés C 1731/1-2008/2009 Privilegés et hypothèques du fisc – Suppression C 1521/1-2008/2009	78 78	D – en commission les 10.02, 17.02, 10.03 et 21.04.09		
<i>Droit commercial</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi				
Statut des militaires C 1742/1-2008/2009	78	A – en commission le 04.02.09 A – en séance plénière le 05.03.09	Projet non évoqué	Loi du 26.04.09 M.B. 25.05.09
<i>Défense nationale</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Statuts du fonds monétaire international – Amendement S 1074/1-2008/2009 C 1772/1-2008/2009	77	A – en commission le 11.02.09 A – en séance plénière le 05.03.09	A – en séance plénière le 29.01.09	Loi du 17.03.09 M.B. 01.04.09
<i>Finances</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Maroc – Double imposition – Evasion et fraude fiscales S 1088/1-2008/2009 C 1773/1-2008/2009	77	A – en commission le 04.02.09 A – en séance plénière le 19.02.09	A – en séance plénière le 29.01.09	Loi du 30.03.09 M.B. 06.05.09
<i>Relations extérieures</i>				
Projet de loi				
Dispositions diverses C 1786/1-2008/2009	78	<u>Affaires sociales :</u> A – en commission les 10.02 et 11.02.09 <u>Droit commercial (art. 167)</u> A – en commission le 10.02.09 <u>Economie :</u> A – en commission le 18.02.09 <u>Finances (art. 48 à 51)</u> A – en commission le 11.02.09	A – en séance plénière le 29.04.09	Loi du 06.05.09 M.B. 19.05.09
(...)				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre (Suite)		<u>Infrastructure :</u> A – en commission le 18.02.09 <u>Intérieur :</u> A – en commission le 11.03.09 <u>Justice (art. 14 à 36)</u> A – en commission le 10.02.09 <u>Santé publique :</u> A – en commission le 11.02.09 A – en séance plénière le 26.03.09		
Affaires sociales Droit commercial (art. 167) Economie Finances (art. 48 à 51) Infrastructure Intérieur Justice (art. 14 à 36) Santé publique				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi				
Etrangers – Conseil du contentieux des étrangers C 1787/1-2008/2009	77	A – en commission les 11.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	A – en séance plénière le 23.04.09	Loi du 06.05.09 M.B. 19.05.09
<i>Intérieur</i>				
Projet de loi				
Finances – Affaires sociales – Emploi – Energie C 1788/1-2008/2009	78	<u>Affaires sociales:</u> A – en commission le 17.02 et 19.02.09 <u>Finances :</u> A – en commission le 18.02.09 <u>Economie :</u> A – en commission le 17.02.09	A – en séance plénière le 19.03.09	Loi du 27.03.09 M.B. 07.04.09
Gaz naturel et électricité – Taux de TVA C 0752/1-2007/2008	78			
Fourniture gaz et électricité – Taux réduit de 6% de TVA C 0399/1-2007/2008	78			
Gaz et électricité – Taux de TVA de 6% - Information commission européenne C 0416/1-2007/2008	78			
TVA 6% - Gaz et électricité – Ménages bas ou moyens revenus C 0724/1-2007/2008	78			
TVA – Construction et livraison d'habitations privées - 6% C 1098/1-2007/2008	78			
Economies d'énergie – Crédit d'impôt C 1071/1-2007/2008	78			
Economiser énergie sur plusieurs exercices consécutifs C 0637/1-2007/2008	78			
Economies d'énergie – Dépenses – Réduction directe sur facture C 0675/1-2007/2008	78			
Précompte professionnel – Barèmes – Intérêts moratoires C 1072/1-2007/2008	78			
Taxes – Primes contrats d'assurance-crédit à l'exportation C 0533/1-2007/2008	78			
<i>Affaires sociales</i> <i>Economie</i> <i>Finances</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Projet de loi					
Banque nationale – Bénéfices annuels – Répartition C 1793/1-2008/2009	78		A – en commission le 18.02.09 A – en séance plénière le 12.03.09	Projet non évoqué	Loi du 03.04.09 M.B. 28.04.09
<i>Finances</i>					
Projets de loi (jointes)					
Election Parlement européen C 1798/1-2008/2009 Code électoral – Elections régionales – Communauté germanophone C 1799/1-2008/2009	78 77		A – en commission le 11.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	A – en séance plénière le 02.04.09	Loi du 14.04.09 M.B. 15.04.09
Proposition de loi					
Séjour provisoire à l'étranger – Mandat – Pièce à produire C 1721/1-2008/2009	77				
<i>Intérieur</i>					
Projet de loi (transmis par le Sénat)					
Divorce – Requête unilatérale – Dépens S 1115/1-2008/2009 C 1803/1-2008/2009	78		D – en commission les 04.03, 25.03, 01.04, 22.04 et 06.05.09	A – en séance plénière le 05.02.09	
<i>Sous-commission « Droit de la famille »</i>					
Propositions de loi (jointes)					
Election Parlement européen – Dépenses électorales C 1807/1-2008/2009 Communautés et Régions – Dépenses électorales C 1808/1-2008/2009	78 78		A – en commission le 18.02.09 A – en séance plénière le 19.02.09	A – en séance plénière le 05.03.09	Loi du 12.03.09 M.B. 07.04.09
<i>Intérieur</i>					

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 05.05.09 A – en séance plénière le 28.05.09		
Nanosciences et nanotechnologies C 181/1-1-2008/2009 <i>Santé publique</i>		A – en commission le 04.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	Projet non évoqué	Loi du 18.05.09 M.B. 04.06.09
Communications électroniques – Transposition directives C 181/3/1-2008/2009 Postes télécommunications belges recours traitement des litiges C 181/4/1-2008/2009 <i>Infrastructure</i>	78 77	A – en commission le 19.05.09		
Soins pédiatriques à domicile C 184/5/1-2008/2009 <i>Santé publique</i>		A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	A – en séance plénière le 02.04.09	Loi du 14.04.09 M.B. 24.04.09
Kaupthing – Grand Duché de Luxembourg – Prêts C 185/1/1-2008/2009 <i>Finances</i>	78	A – en commission le 13.05.09		
Circulation routière – Alcolock C 185/6/1-2008/2009 Etat d'ébriété – peine complémentaire – Alcolock C 1339/1-2007/2008 <i>Infrastructure</i>	78 78			

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
République tunisienne – Double imposition S 1163/1-2008/2009 C 1859/1-2008/2009	77	A – en commission le 11.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	A – en séance plénière le 05.03.09	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Relations extérieures</i>				
Budgets 2001 – Organismes d'intérêt public – Règlement définitif C 1862/1-2008/2009	74	A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	-	Loi du 01.04.09 M.B. 14.04.09
<i>Finances</i>				
Budget 2002 – Organisme d'intérêt public – Règlement définitif C 1863/1-2008/2009	74	A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	-	Loi du 01.04.09 M.B. 14.04.09
<i>Finances</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Formation judiciaire – Examen aptitude professionnelle – Langue allemande S 0677/1-2007/2008 C 1879/1-2008/2009	77	A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 02.04.09	A – en séance plénière le 12.03.09	Loi du 28.04.09 M.B. 29.05.09
<i>Justice</i>				
Projet de loi				
Dépenses 2008 – Deuxième ajustement section 14 Affaires étrangères C 1881/1-2008/2009	74	A – en commission le 25.03.09 A – en séance plénière le 23.04.09		
<i>Relations extérieures</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre					
Projet de loi					
Institutions financières – Protection des déposants garantie de l'Etat C 1887/1-2008/2009	78		A – en commission le 18.03.09 A – en séance plénière le 26.03.09	A – en séance plénière le 02.04.09	Loi du 14.04.09 M.B. 21.04.09
<i>Finances</i>					
2008 – Troisième ajustement budget général des dépenses C 1890/1-2008/2009	74		A – en commission le 01.04.09 A – en séance plénière le 29.04.09		
<i>Finances</i>					
Proposition de loi					
Séjour étrangers pour raisons médicales – Médecin non fonctionnaire C 1891/1-2008/2009	78		A – en commission le 01.04.09 A – en séance plénière le 29.04.09		
<i>Intérieur</i>					
Projet de loi					
Budget général des dépenses - 2008 – Quatrième ajustement – Dette publique C 1898/1-2008/2009	74		A – en commission le 01.04.09 A – en séance plénière le 29.04.09		
<i>Finances</i>					
Proposition de résolution					
Propos du pape – Voyage en Afrique – Protestation officielle C 1907/1-2008/2009			A – en commission le 01.04.09 A – en séance plénière le 02.04.09		
<i>Relations extérieures</i>					

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi				
INFRABEL – Conseil d'administration – Comité de direction – Incompatibilité C 1916/1-2008/2009 C 26.03.2009	78	A – en commission le 22.04.09 A – en séance plénière le 07.05.09	A – en séance plénière le 14.05.09	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Infrastructure</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Recherche biomédicale expérimentation animale alternatives scientifiques S 0242/1-0000/2007 C 1918/1-2008/2009 C 27.03.2009	78	A – en commission le 28.04.09 AM – en séance plénière le 14.05.09	A – en séance plénière les 26.03.09 et 28.05.09	
<i>Santé publique</i>				
Projets de loi (jointes)				
Ajustement du budget des Voies et Moyens 2009 C 1924/1-2008/2009 C 01.04.2009 Année budgétaire 2009 – Budget général des dépenses – Premier ajustement C 1925/1-2008/2009 C 01.04.2009 Ajustement budgets recettes et dépenses 2009 – Exposé général C 1923/1-2008/2009 C 31.03.2009	74 74 74	A – en commission le 29.04.09 A – en séance plénière le 14.05.09		
<i>Finances</i>				
Proposition règlement				
Chambre des représentants – Bureau – Anciens présidents C 1927/1-2008/2009 C 19.02.2009		A – en commission du 21.04.2009 A – en séance plénière le 23.04.09		
<i>Règlement et Réforme du Travail parlementaire</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Conseil d'Etat associations action d'intérêt collectif S 1953/1-2006/2007 S 22.12.2006 C 2998/1-2006/2007 C 16.03.2007 C 1939/1-2008/2009 C 06.04.2009	77	<u>Intérieur</u> : D – en commission le 06.05.09 <u>Justice</u> : D – en commission le 12.05.09	A – en séance pléniaire le 15.03.2007	
Proposition de loi (jointe)				
Conseil d'Etat – Action d'intérêt collectif – Associations C 0978/1-2007/2008 C 17.03.2008	78			
<i>Intérieur</i> <i>Justice</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Baux à loyer – Frais médiation agent immobilier – Imputation au preneur S 1047/1-2008/2009 S 05.12.2008 C 1949/1-2008/2009 C 24.04.2009	78	A – en commission le 12.05.09 A – en séance pléniaire le 28.05.09	A – en séance pléniaire le 23.04.09	Procédure parlementaire terminée (3)
<i>Justice</i>				
Projets de loi				
Fusion transfrontalière participation des travailleurs directive 2005/56/CE C 1951/1-2008/2009 C 24.04.2009 Fusion transfrontalière participation travailleurs directive 2005/56/CE C 1952/1-2008/2009 C 24.04.2009	78 77	A – en commission le 12.05.09 A – en séance pléniaire le 14.05.09	C 1952 : A – en séance pléniaire le 28.05.09	
<i>Affaires sociales</i>				
Projet de loi				
Déclarations d'impôts – Documents scannés – Force probante C 1957/1-2008/2009 C 27.04.2009	78	A – en commission le 06.05.09 A – en séance pléniaire le 14.05.09		
<i>Finances</i>				

OBJET	N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre						
	Projet					
Loi-programme C 1967/1-2008/2009		C 04.05.2009	78	<u>Affaires sociales</u> : A – en commission le 19.05.09 <u>Santé publique</u> : A – en commission le 12.05.09 <u>Intérieur</u> : A – en commission le 20.05.09 <u>Finances et Budget</u> : A – en commission le 13.05.09 <u>Infrastructure</u> : A – en commission le 13.05.09		
<i>Affaires sociales</i> <i>Santé publique (art. à 8)</i> <i>Intérieur (art. 5)</i> <i>Finances et Budget (art. 54 et 55)</i> <i>Infrastructure (art. 1 à 4)</i> <i>Economie</i>				AM – en séance pléniaire le 28.05.09 <u>Economie</u> : A – en commission le 02.06.09 A – en séance pléniaire le 04.06.09		
Personnes présentant risque sanitaire accru – Assurances solde restant dû C 1977/1-2008/2009 <i>Economie</i>	Proposition de loi	C 06.05.2009	78	D – en commission le 12.05.09		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre		A – en commission le 03.06.09		
Règlement – Poursuite, jugement et arrestation de ministres C 1978/1-2008/2009				
<i>Règlement et réforme du travail parlementaire</i>				
Projet de loi				
Circulation routière – Drogues – Tests salivaires C 1985/1-2008/2009	78	D – en commission les 20.05 et 03.06.09		
Proposition de loi (jointe)				
Circulation routière – Test drogue – Test salivaire C 0963/1-2007/2008	78			
<i>Infrastructure</i>				
Projet de loi				
Blanchiment – Directive 2005/60/CE Obligations de vigilance C 1988/1-2008/2009	78	D – en commission le 27.05.09		
<i>Finances</i>				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Missions diplomatiques et consulaires – Famille personnel – Activités S 1042/1-2008/2009 C 1990/1-2008/2009	77	D – en commission le 19.05.09	A – en séance plénière le 14.05.09	
<i>Relations extérieures</i>				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST :	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Commission de la Chambre				
Projet de loi (transmis par le Sénat)				
Matériel corporel humain – Loi 19/12/2008 – Entrée en vigueur S 1288/1-2008/2009 C 1991/1-2008/2009	78	A – en commission le 02.06.09	A – en séance plénière le 14.05.09	
<i>Santé publique</i>				
Projet de loi				
Crise – Dispositions diverses en matière d'emploi C 2003/1-2008/2009	78	<u>Affaires sociales</u> : A – en commission le 26.05.09 <u>Santé publique</u> : A – en commission le 28.05.09		
Proposition de loi (jointe)				
Faillite – Réduction de cotisations en cas de reprise du travail C 1953/1-2008/2009	78	A – en séance plénière le 28.05.09		
<i>Affaires sociales</i> <i>Santé publique</i>				

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE -BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG	2,50		
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00		
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20		
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
☐ L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50		
☐ L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50		
☐ La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50		
☐ L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50		
☐ Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50		
Information parlementaire			
☐ Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50		
☐ Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50		
☐ Rapport annuel 2005-2006	2,50		
☐ Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50		
☐ L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00		
☐ La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00		
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG	1,20		
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00		
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch , Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00		
« Le Parlement » (iconographie)	2,50		
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00		
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50		
Brochure « Dessins satiriques »	2,00		
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG ☐ Vidéo ☐ DVD	6,20		
Gravure : “Vue de l’Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles” encadrée	70,00		
Gravure : “Vue de l’Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles” non encadrée	10,00		
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" ☐ F ☐ N ☐ ALL ☐ ANG	gratuit		
Dépliant “L’hémicycle – Chambre des représentants” ☐ F ☐ N	gratuit		

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2) 20,00 euro	2,00 euro (3) 1,00 euro	120,00 euro (2) 60,00 euro	6,00 euro (3) 3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: – Nom et adresse complète du souscripteur – Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur – Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port		Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte	